

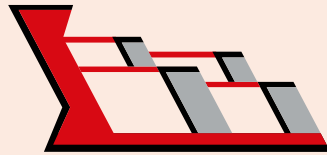
RAPPORT ANNUEL 2024

# LA TRANSFORMATION DIGITALE ET L'EXPÉRIENCE CLIENT



Interbank Burundi

**Mieux qu'une banque**



Interbank Burundi

**Mieux qu'une banque**

## LA PERSONNALITÉ D'UNE BANQUE ENTREPRENANTE

La culture d'entreprise d'Interbank Burundi regroupe l'ensemble des valeurs, croyances, normes et comportements qui la caractérisent et en font la force. Elle donne à la banque une personnalité unique et définit la qualité des relations qu'elle entretient et développe avec son environnement et toutes ses parties prenantes. Elle différencie la banque de ses concurrents et constitue un pilier stratégique pour optimiser l'expérience client et renforcer l'adhésion des membres du personnel.



## La philosophie d'Interbank Burundi

### **Notre raison d'être :**

Permettre à chacun d'accomplir son ambition, qu'elle soit personnelle ou professionnelle, et d'élargir ses possibilités de création de richesses.

### **Notre vision :**

Être un acteur de référence de la prospérité socioéconomique de la population burundaise.

### **Notre mission :**

Nous offrons des services financiers responsables et innovants qui autonomisent socialement et économiquement les consommateurs, les professionnels, les entreprises et les communautés.

# Les valeurs clés d'Interbank Burundi

Les valeurs de la banque reflètent notre culture, portent notre vision et traduisent nos engagements pour le développement économique et social du Burundi. Elles renforcent la cohésion de nos équipes.



## ENGAGEMENT

Notre engagement pour contribuer à la réussite de nos clients est total. Nous favorisons l'implication et l'accomplissement professionnels de tous. Nous entretenons en externe et en interne des relations de confiance et de respect mutuel. Notre engagement se nourrit de la satisfaction durable de nos clients envers nos services, nos expertises et nos compétences.



## PROXIMITÉ

La densité de notre réseau et sa bonne répartition dans l'ensemble du pays favorisent l'ancrage de la banque avec les réalités locales; elle contribue ainsi à utiliser l'épargne au sein des régions où elle est collectée et à promouvoir les activités bancaires au niveau local. La banque cultive la proximité avec ses clients, à travers le maillage de ses agences, ses guichets automatiques et la banque à distance.



## INNOVATION

Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous réinventons continuellement notre proposition de valeur, nos modes de fonctionnement et de communication en cultivant notre humilité. Nous améliorons sans cesse notre relation client en anticipant les besoins et tirant profit des innovations technologiques. L'innovation, c'est créer un environnement de confiance propice à l'expression de la créativité et à l'audace. Nous apprenons de nos succès comme de nos échecs.



## ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous accompagnons tous nos clients avec un véritable esprit d'équipe. Partenaire responsable et de confiance, nous leur apportons de l'écoute, de l'agilité et la complémentarité de nos expertises. Nous travaillons avec nos clients comme nous travaillons entre nous : écoute, empathie, co-construction, valorisation des contributions, confiance, solidarité dans les succès comme dans les difficultés.



## RESPONSABILITÉ

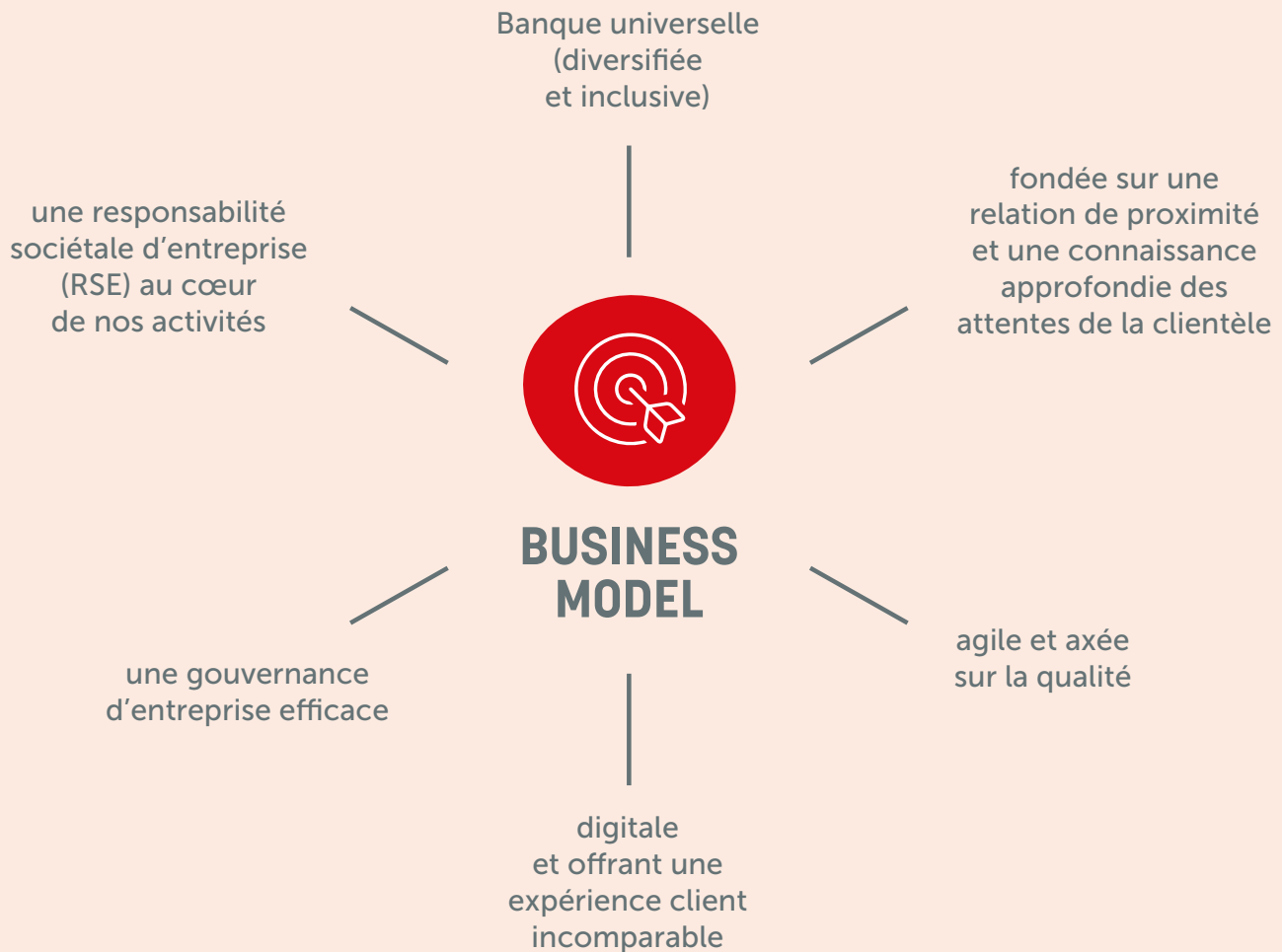
Notre responsabilité et notre éthique consistent à répondre aux différents besoins en préservant l'intérêt à long terme de l'ensemble des parties prenantes et de la société de façon générale. Nous attachons autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes. Notre vocation citoyenne trouve sa concrétisation dans le soutien à l'éducation, à la culture, au sport, à l'esprit entrepreneurial, à l'inclusion bancaire et financière ainsi qu'à la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.



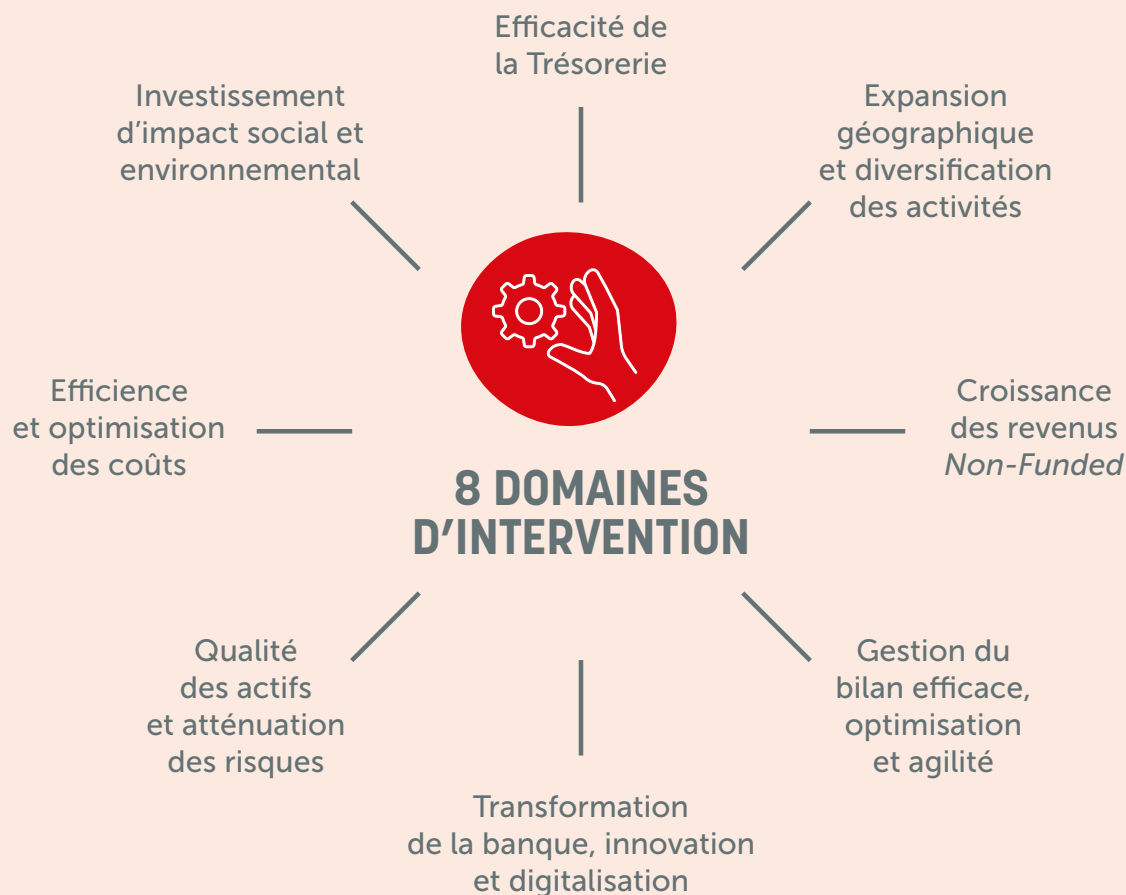
## PERFORMANCE

La banque est engagée, vis-à-vis de ses clients et partenaires, à améliorer son efficacité opérationnelle. Elle cultive ainsi, à l'échelle individuelle et collective, l'efficacité, le professionnalisme, la réactivité, la satisfaction client et l'innovation pour optimiser et rationaliser ses modes de fonctionnement.

# Le business model d'Interbank Burundi



# Focus stratégique d'Interbank Burundi



# SOMMAIRE

## LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 8

## LE BILAN DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION 11

## L'ANALYSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 14

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| L'environnement économique<br>et le contexte opérationnel  | 15 |
| Les résultats financiers                                   | 16 |
| La solidité financière                                     | 18 |
| Les actions stratégiques mises en œuvre en 2024            | 19 |
| Les perspectives et orientations<br>stratégiques pour 2025 | 20 |
| Conclusion                                                 | 21 |

## LES CHIFFRES CLÉS D'INTERBANK BURUNDI 22

|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| Indicateurs de performance sur 5 ans             | 23 |
| Ratios de solvabilité et de levier au 31/12/2024 | 27 |

## LES FAITS MARQUANTS ET POINTS FORTS DE 2024 28

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| La gouvernance d'Interbank Burundi      | 29 |
| La gestion des risques et la conformité | 36 |

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| Le développement commercial                                               | 41 |
| Le capital humain et la responsabilité sociétale<br>de l'entreprise (RSE) | 52 |

## LES PERFORMANCES FINANCIÈRES 58

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Bilan Actif                    | 59 |
| Bilan Passif                   | 60 |
| Compte de résultat             | 61 |
| Notes explicatives             | 62 |
| Variation des capitaux propres | 70 |
| État de flux de trésorerie     | 71 |

## RAPPORTS ET PV 72

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Le rapport du commissaire aux comptes<br>sur les états financiers     | 73 |
| Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire<br>du 14 mars 2025 | 75 |
| Le procès-verbal de la réunion                                        | 78 |
| Le rapport sur la conformité<br>avec les instructions de la BRB       | 80 |

## LES RÉSEAUX : AGENCES, GUICHETS, GAB ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS 83

|            |    |
|------------|----|
| 41 agences | 84 |
|------------|----|



LE MESSAGE  
DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**L'assemblée générale 2025 d'Interbank Burundi marque un tournant important dans la vie de notre institution, notamment avec la remise des mandats de nos administrateurs indépendants étrangers et la fin de mandat de notre administrateur directeur général.**

**Un bilan solide  
et encourageant**

L'exercice 2024 s'est inscrit dans un environnement économique exigeant, mais notre banque a su, une fois de plus, démontrer sa solidité et sa capacité d'adaptation. Grâce à une gestion rigoureuse et une vision stratégique claire, nous avons poursuivi notre trajectoire de croissance et renforcé notre position de référence sur le marché bancaire burundais.

Parmi les principales réalisations de l'année écoulée, nous pouvons souligner une performance financière robuste, une accélération de la transformation digitale,

un engagement renouvelé en faveur du financement de l'économie réelle, ainsi qu'un renforcement des mécanismes de gouvernance et de gestion des risques de la banque.

Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif, porté par une équipe dirigeante compétente et engagée.

**Remerciements**

Je souhaite rendre un hommage particulier à Reginald Thibaut de Maisières et Paul Berger qui ont décidé de remettre leur mandat, ainsi qu'à Éric Jonckheere, dont le mandat arrive à son terme.

Nos administrateurs indépendants ont apporté, tout au long de leur mandat, une expertise précieuse, un regard objectif et une exigence de rigueur qui ont contribué à renforcer la gouvernance et la stratégie de notre banque. Leur engagement, leur intégrité et leur sens des responsabilités ont été des atouts majeurs dans la conduite de nos travaux et la prise de décisions éclairées. Au nom du conseil d'administration et de l'ensemble des actionnaires, je tiens à les remercier sincèrement pour leur contribution et leur engagement sans faille.

Je souhaite également exprimer notre reconnaissance à Éric Jonckheere, dont le mandat d'administrateur directeur général prend fin. Sous sa direction, notre banque a su relever des défis majeurs, renforcer sa solidité financière et poursuivre son développement dans un environnement exigeant.

**« Sous sa direction, notre banque a su relever des défis majeurs, renforcer sa solidité financière et poursuivre son développement dans un environnement exigeant »**

Son leadership, sa vision stratégique et son engagement indéfectible ont permis à notre institution de franchir des étapes importantes et de continuer à jouer un rôle clé dans le secteur bancaire.

Nous leur adressons nos remerciements les plus sincères et leur souhaitons le meilleur pour la suite de leurs parcours respectifs.

### Un nouveau chapitre pour notre banque

Avec la transition à venir, nous avons la responsabilité de garantir la continuité et la stabilité de notre institution. Le conseil d'administration est pleinement engagé à assurer un passage de témoin fluide et efficace, dans le respect des valeurs et des ambitions de la banque.

## « Interbank Burundi entre dans une nouvelle phase de son développement avec sérénité et ambition »

Dans les mois à venir, nos priorités seront d'assurer une transition managériale harmonieuse en veillant à maintenir la dynamique de croissance et de performance, de poursuivre notre stratégie de digitalisation et d'innovation afin de mieux répondre aux attentes du marché, et de renforcer notre impact économique et social en consolidant notre rôle dans le financement du développement du Burundi. Nous veillerons également à optimiser notre structure opérationnelle et à renforcer notre gouvernance pour une gestion toujours plus efficace et responsable.

### Une vision d'avenir

Interbank Burundi entre dans une nouvelle phase de son développement avec sérénité et ambition. Nous avons bâti des fondations solides et nous continuerons à grandir, à innover et à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes.

Je vous remercie – actionnaires, administrateurs et membres du personnel d'IBB – pour votre confiance et votre engagement. Je suis convaincu que, ensemble, nous continuerons à écrire une belle page de l'histoire de notre banque.

**Gaspard Sindayigaya**



LE BILAN  
DU PRÉSIDENT  
DU COMITÉ  
DE DIRECTION

C'est avec une émotion particulière que je rédige ce message qui marque non seulement le bilan d'une année de travail intense, mais aussi la fin de mon mandat en tant qu'Administrateur Directeur Général de l'Interbank Burundi.

C'est un moment privilégié pour faire le point sur les réalisations de notre banque, les défis surmontés et les perspectives d'avenir.

Je tiens avant tout à remercier nos actionnaires pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont accordés tout au long de mon mandat.

**Une année de consolidation et de croissance**

L'année 2024 a été marquée par un contexte économique exigeant, mais notre institution a su démontrer sa résilience et sa capacité d'adaptation. Grâce à une stratégie claire

et à l'engagement de nos équipes, nous avons enregistré des résultats solides résumés en sept points :

- 1. une progression du produit net bancaire (PNB) en données comparables, portée par la croissance de notre marge d'intérêts nets et l'amélioration de nos revenus diversifiés;
- 2. une maîtrise des coûts opérationnels pour garantir une rentabilité durable;
- 3. une amélioration de nos performances en recouvrement, afin de réduire notre portefeuille à risque;
- 4. un renforcement des fonds propres et de la liquidité, assurant la solidité financière de la banque;
- 5. une accélération de la digitalisation, avec des innovations qui facilitent l'accès aux services bancaires et améliorent l'expérience client;
- 6. un renforcement des compétences des équipes avec l'accompagnement de la SFI et des formations sur les métiers de la banque, la gestion des risques, la conformité et la banque digitale;
- 7. un engagement accru dans le financement des PME et les projets structurants, contribuant ainsi au développement économique du Burundi.

.....

**« L'année 2024 a été marquée par un contexte économique exigeant, mais notre institution a su démontrer sa résilience et sa capacité d'adaptation »**

.....

## Un passage de témoin dans la continuité

Alors que mon mandat arrive à son terme, je suis fier du chemin parcouru avec l'ensemble des collaborateurs de la banque. Nous avons posé des bases solides pour l'avenir, et je suis convaincu que l'équipe en place, sous la direction de mon successeur, saura poursuivre et amplifier cette dynamique de croissance et d'innovation.

Les défis restent nombreux, mais les opportunités sont tout aussi grandes. L'inclusion financière, la digitalisation accrue, la diversification des services, l'appui sur des partenariats et le renforcement de la gouvernance seront des axes majeurs pour la banque dans les années à venir.

## Un mot de reconnaissance

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à nos actionnaires, au conseil d'administration ainsi qu'à nos équipes.

- à nos actionnaires : pour votre confiance et votre investissement continu dans le développement de la banque.
- au conseil d'administration : pour son soutien et sa vision stratégique qui ont permis à la banque de grandir et de se structurer davantage.
- à nos équipes : pour leur engagement, leur professionnalisme et leur détermination à faire de notre institution un acteur clé du secteur bancaire burundais.

.....

**« L'inclusion financière, la digitalisation accrue, la diversification des services, l'appui sur des partenariats et le renforcement de la gouvernance seront des axes majeurs pour la banque dans les années à venir. »**

.....

## Un avenir prometteur

Je quitte mes fonctions avec la satisfaction du travail accompli et la certitude qu'Interbank Burundi continuera à croître et à innover. Je resterai toujours attaché à cette belle institution et je suivrai avec un grand intérêt son évolution future.

Je vous remercie pour ces années de collaboration et je vous souhaite tout le succès que vous méritez.

**Éric Jonckheere**



# L'ANALYSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LE CONTEXTE OPÉRATIONNEL

**L'année 2024 a été marquée par un environnement économique instable et contraignant, influencé par des tensions macroéconomiques et des défis structurels.**

La croissance du PIB a ralenti à 2% contre 3,3% en 2023, dans un contexte caractérisé par :

- des perturbations d'approvisionnement liées à l'accès restreint aux devises, au carburant, aux talents et aux biens essentiels, pesant sur l'activité économique;
- une inflation persistante, atteignant 36,4% en décembre 2024, alimentée par la dépréciation monétaire et le financement du déficit budgétaire;
- une pression sur le taux de change : l'écart entre le taux officiel et parallèle a atteint 150 %, compliquant les transactions en devises et fragilisant la liquidité bancaire;
- un durcissement des conditions monétaires, caractérisé par une hausse du taux directeur à 12% et le renforcement des réserves obligatoires, limitant l'accès au crédit;
- une réglementation plus stricte, avec une surveillance accrue de la Banque de la République du Burundi (BRB) sur la conformité, la gestion des risques et les transactions en devises;
- une intensification de la concurrence, avec pour conséquence une forte pression sur les marges et sur l'accès aux ressources financières;
- des défis en matière de capital humain liés à l'impact du coût de la vie sur la motivation et la stabilité des collaborateurs;

- une augmentation des risques de crédit et donc d'une hausse des créances douteuses en raison du contexte économique défavorable;
- une transition numérique accélérée avec l'adaptation des services bancaires aux nouvelles exigences digitales de l'État, notamment pour le paiement des impôts et taxes;
- des contraintes structurelles persistantes, dont un déficit commercial chronique et des infrastructures limitées freinant l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans ce cadre, Interbank Burundi a poursuivi ses efforts d'adaptation pour renforcer sa résilience et répondre aux besoins de sa clientèle.

# LES RÉSULTATS FINANCIERS

Malgré un environnement économique exigeant, la banque enregistre des résultats solides grâce à sa capacité à conjuguer croissance, maîtrise des risques et respect des nouvelles contraintes réglementaires.

La banque termine l'année avec un total du bilan de plus de 641 milliards BIF, un résultat net de 15 394 millions, un effectif de 490 collaborateurs, 67 agences et guichets dédiés, 240 000 clients et plus de 2 680 agents commerciaux IBB M+.

## Le produit net bancaire

Au total, le produit net bancaire augmente de 12,1%, à 48 190 millions BIF en données comparables (hors résultat exceptionnel de la dévaluation de 2023) grâce à l'amélioration de 3 700 millions BIF de la marge

nette d'intérêts, soit une hausse de 9,7%, et à l'augmentation de 2 801 millions BIF des produits accessoires à l'activité bancaire, soit une hausse de 76%.

## Les revenus

La banque a vu ses revenus tirés par ses opérations avec les banques et sur les titres de créances dont les produits augmentent de 20,6% à 16 579 millions BIF, ses opérations avec la clientèle dont les produits ont progressé de 9,9%, à 31 848 millions BIF, et ses produits accessoires à l'activité bancaire qui ont

« La banque termine l'année avec un total du bilan de plus de 641 milliards BIF, un résultat net de 15 394 millions »

progressé de 76%, à 6 497 millions BIF. Les commissions baissent de 23,6 % à 2 964 millions BIF et l'activité change recule de 88% à 952 millions BIF.

## Les charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de la banque, à 28 183 millions BIF, sont en hausse de 2,4% par rapport à 2023. Celles-ci intègrent la taxe sur l'activité financière de 8% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

L'effet de ciseaux de l'exploitation est négatif de 320 points de base. Il en résulte une dégradation du coefficient d'exploitation de la banque de 56,5% à 58,5%.

En données comparables, les charges générales d'exploitation (hors taxes sur l'activité financière) s'établissent à 24 782 millions BIF en 2024, en baisse de 1,1% par rapport à l'année 2023, et le coefficient d'exploitation à 51,4%. L'impact des modifications de la fiscalité sur l'activité financière s'élève à 931 millions BIF en 2024.

#### **Les recouvrements**

Les recouvrements de la banque, à 3 619 millions BIF, sont en hausse de 50,6% par rapport à 2023.

#### **Le résultat brut d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation de la banque s'établit ainsi à 23 626 millions BIF, équivalent à celui de l'exercice 2023.

#### **Le coût net du risque**

Le coût net du risque, à 2 535 millions BIF, augmente de 1 187 millions BIF par rapport à 2023. Il s'établit à 1,1% des encours crédits à la clientèle, en dessous de la norme interne de 2%, attestant d'une politique prudente en matière d'octroi et de suivi des crédits.

#### **Le résultat avant impôt**

Le résultat avant impôt, à 17 373 millions BIF, recule de 27%, reflétant l'impact de la hausse du coût du risque crédit.

#### **L'impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 978 millions BIF, en baisse de 4 658 millions BIF et explicable par un mix de produits imposables moins important dans la composition du résultat de la banque.

#### **Le résultat net**

Au terme de son 32<sup>e</sup> exercice, malgré un environnement en constante mutation, la banque a démontré sa capacité de résilience en enregistrant un résultat net de 15 394 millions.

.....

**« Ces résultats témoignent de la solidité financière  
d'Interbank Burundi et de sa capacité à créer  
de la valeur pour ses actionnaires »**

.....

# LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

## Les capitaux propres

→ **46,4**  
millions  
BIF

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la banque s'élèvent à 153 353 millions BIF.

L'actif net comptable par action s'élève à 46,4 millions BIF, soit un taux de croissance de 1,3% sur un an. La rentabilité des fonds propres de base est de 16,7% et reflète la dégradation de l'environnement opérationnel.

## Le total des actifs

→ **641**  
milliards  
BIF

Le total des actifs a diminué de 2% par rapport à l'année 2023, à 641 milliards BIF.

## Les dépôts

→ **469,3**  
milliards  
BIF

Les dépôts s'élèvent à 469,3 milliards BIF et reculent de 15 milliards par rapport à 2023 suite à l'affectation par les clients de leurs dépôts pour garantir des facilités en devises. Hors effet de la dégradation du marché de change, les dépôts de la banque progressent de 35 milliards, soit une hausse de 14,6% qui témoigne de la confiance renouvelée des clients.

## Les crédits

→ **233,9**  
milliards  
BIF

La banque a renforcé sa politique prudente d'octroi de crédits. Les crédits nets à la clientèle à 233,9 milliards BIF baissent ainsi de 4,9% par rapport à 2023, soit une baisse de 12 milliards BIF. Hors réduction stratégique de l'exposition client, les crédits nets à la clientèle augmentent de 3,3% par rapport à 2023, soit une hausse de 8 milliards BIF.

## Le taux brut d'encours non performant

→ **5,8%**

Le taux brut d'encours non performant est en augmentation tout au long de l'année et s'élève à 5,8% au 31 décembre 2024 (contre 3,7% au 31 décembre 2023).

Le taux de couverture brut des encours non performants de la banque s'établit à 60,6% au 31 décembre 2024 (62,2% au 31 décembre 2023).

## Le ratio de solvabilité

→ **16,6%**

Au 31 décembre 2024, le ratio « solvabilité de base du noyau dur » est en hausse à 16,6%, bien au-dessus du minimum requis de 11% par la BRB.

# LES ACTIONS STRATÉGIQUES MISES EN ŒUVRE EN 2024

Face aux défis économiques et aux évolutions du secteur, Interbank Burundi a déployé une série d'initiatives visant à renforcer sa résilience, optimiser sa performance et répondre aux besoins de sa clientèle :

- ✔ l'optimisation de la trésorerie et du bilan par l'amélioration de la gestion des liquidités et une allocation efficace des ressources financières;
- ✔ le maintien d'une offre de crédit équilibrée grâce à l'ajustement des conditions de financement pour soutenir les clients tout en maîtrisant les risques;
- ✔ la mobilisation des devises en renforçant les stratégies d'accès aux ressources en devises pour soutenir les opérations de la clientèle;
- ✔ le développement du réseau et de la clientèle, marqué par l'augmentation du nombre d'agents IBB M+ et le renforcement de la présence de la banque à l'intérieur du pays, la mise en place de partenariats stratégiques pour élargir l'offre de services (Brarudi, Lumitel, Regideso, Merankabandi), ainsi que la croissance du segment PME et des financements dédiés aux entreprises;
- ✔ la collaboration avec la SFI caractérisée par la poursuite du partenariat technique pour améliorer les capacités institutionnelles et les pratiques bancaires;
- ✔ le renforcement de la conformité et de la gouvernance par la mise en conformité avec les nouvelles exigences de la BRB, l'optimisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, et le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- ✔ la maîtrise des coûts et l'optimisation des opérations, résultats de la rationalisation des charges et de l'organisation;
- ✔ l'investissement dans le capital humain concrétisé par l'amélioration des conditions de travail et le renforcement des compétences des collaborateurs;
- ✔ la diversification des sources de revenus par le développement des services et produits annexes pour compléter l'activité bancaire traditionnelle.

Ces initiatives ont permis à la banque de traverser un environnement difficile tout en poursuivant son développement et en assurant un service optimal à sa clientèle.

# LES PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2025

En 2025, Interbank Burundi poursuivra ses efforts pour accélérer l'innovation digitale et l'inclusion financière, diversifier ses produits et services financiers, améliorer l'expérience client et la proximité avec la clientèle,

optimiser la gestion du risque crédit, poursuivre l'optimisation des charges et l'efficacité opérationnelle, mettre en place des conditions de travail optimales, et, ce faisant, renforcer sa rentabilité et sa solidité financière.

Interbank Burundi entend ainsi consolider sa position sur le marché burundais.

.....

**« En 2025, l'amélioration continue de l'expérience client, ainsi que le renforcement de la rentabilité et de la solidité financière resteront les grandes priorités de la banque »**

.....

# CONCLUSION

Ces résultats sont le fruit d'un effort collectif, d'une gestion rigoureuse et d'une vision stratégique alignée sur les attentes des clients et partenaires.

Le conseil d'administration tient à remercier l'ensemble des actionnaires pour leur confiance et leur engagement, ainsi que les

clients et partenaires pour leur fidélité. Il exprime également sa gratitude à la direction générale et à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Interbank Burundi demeure résolument engagée à poursuivre son développement et à offrir des solutions financières adaptées aux besoins de l'ensemble de ses clients.

.....  
**« Ces résultats sont le fruit  
d'un effort collectif »**  
.....





# LES CHIFFRES CLÉS D'INTERBANK BURUNDI

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## SUR 5 ANS

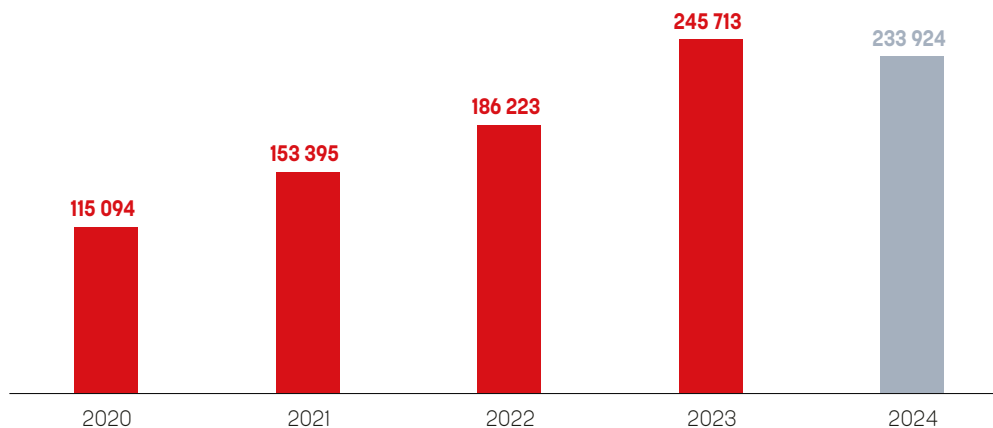
| en millions de BIF                                      | 2020           | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>               |                |                |                |                |                |
| Crédits de trésorerie                                   | 59 271         | 94 917         | 139 395        | 193 050        | 180 550        |
| Crédits à l'équipement                                  | 28 925         | 28 483         | 19 033         | 15 378         | 12 099         |
| Crédits immobiliers                                     | 16 837         | 20 385         | 23 709         | 31 163         | 33 768         |
| Contrats de location-financement                        | 240            | 298            | 24             | 2 089          | 1 564          |
| Autres crédits et créances/clientèle                    | 9 821          | 9 204          | 4 061          | 4 033          | 5 943          |
| <b>Total</b>                                            | <b>115 094</b> | <b>153 287</b> | <b>186 223</b> | <b>245 713</b> | <b>233 924</b> |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>                       |                |                |                |                |                |
| Comptes à vue                                           | 252 578        | 246 409        | 289 600        | 282 589        | 272 823        |
| Comptes d'épargne                                       | 2 907          | 3 050          | 4 126          | 4 502          | 4 186          |
| Dépôts et comptes à terme                               | 121 987        | 137 857        | 158 704        | 167 956        | 158 841        |
| Autres comptes créditeurs et dettes envers la clientèle | 9 680          | 17 165         | 19 140         | 15 902         | 14 551         |
| <b>Total</b>                                            | <b>387 152</b> | <b>404 481</b> | <b>471 571</b> | <b>470 950</b> | <b>450 402</b> |
| <b>Produit net bancaire</b>                             | 34 474         | 37 988         | 38 368         | 48 756         | 48 190         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                     | 19 430         | 20 414         | 16 822         | 23 633         | 23 626         |
| <b>Résultat net</b>                                     | <b>17 011</b>  | <b>17 549</b>  | <b>10 517</b>  | <b>17 096</b>  | <b>15 394</b>  |
| <b>Fonds propres globaux</b>                            | <b>61 376</b>  | <b>73 047</b>  | <b>138 526</b> | <b>151 356</b> | <b>153 353</b> |

« Au 31 décembre 2024, le ratio "solvabilité de base du noyau dur" s'élève à 16,67 %, bien au-dessus du minimum de 11 % requis par la BRB »

« Le coefficient d'exploitation s'élève à 58,5 % et la rentabilité des fonds propres atteint 16,7 % »

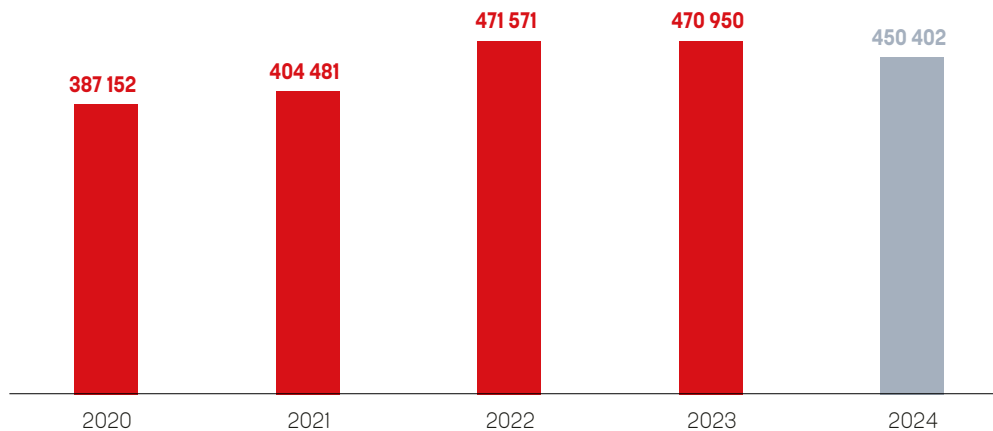
## CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

en millions de BIF



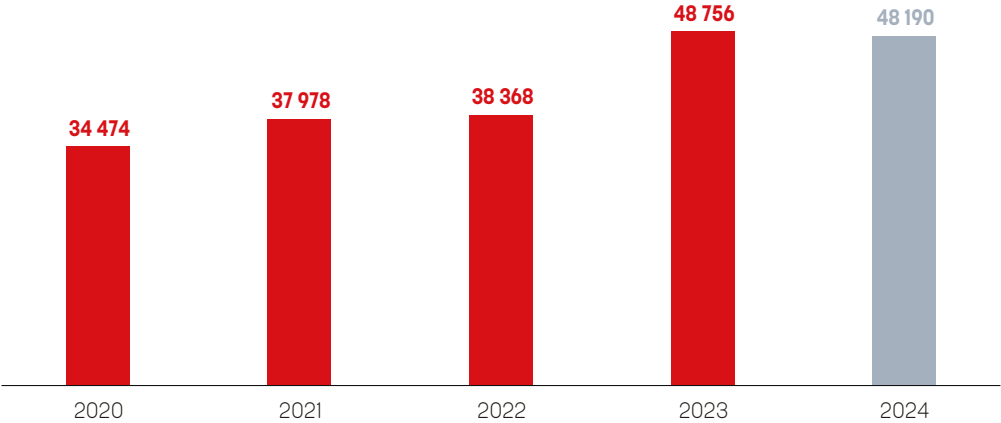
## DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en millions de BIF



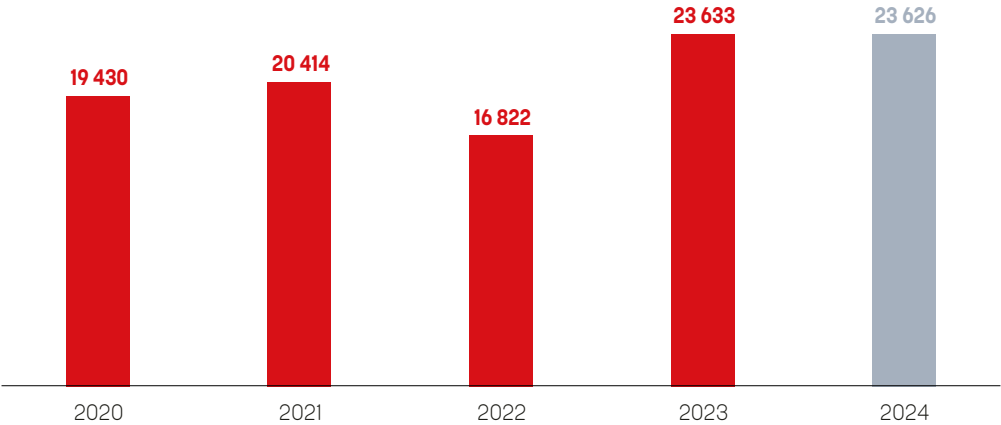
## PRODUIT NET BANCAIRE

en millions de BIF



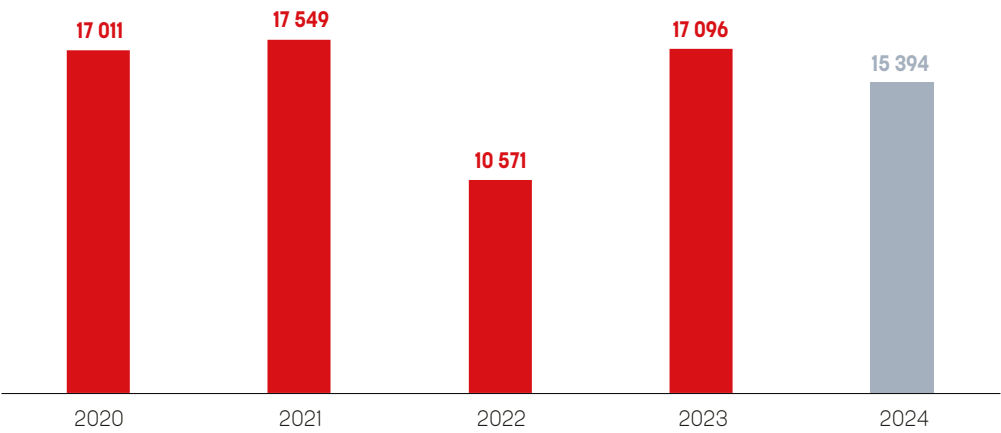
## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

en millions de BIF



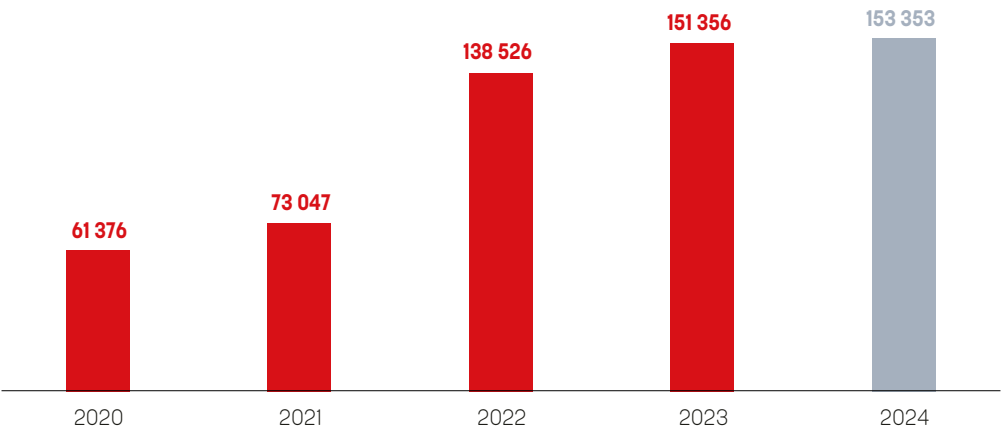
## RÉSULTAT NET

en millions de BIF



## FONDS PROPRES GLOBAUX

en millions de BIF



# RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LEVIER

## AU 31/12/2024

**RATIO DE SOLVABILITÉ  
DE BASE DU NOYAU DUR**

**16,60%**

Norme réglementaire  
minimale : 11%

**RATIO DE  
SOLVABILITÉ DE BASE**

**23,93%**

Norme réglementaire  
minimale : 12,50%

**RATIO DE  
SOLVABILITÉ GLOBAL**

**28,09%**

Norme réglementaire  
minimale : 14,50%

**RATIO  
DE LEVIER**

**13,70%**

Norme réglementaire  
minimale : 5%



# LES FAITS MARQUANTS ET POINTS FORTS DE 2024

# LA GOUVERNANCE D'INTERBANK BURUNDI

Interbank Burundi respecte les normes de gouvernance d'entreprise de classe mondiale, telles que définies par la Banque de la République du Burundi (BRB), et conformément aux meilleures pratiques internationales.

## Conseil d'administration

au terme de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2025

**Gaspard Sindyigaya**  
Président

**Bonaventure Nicimpaye**  
Vice-Président

**Philippe Van Oosterzee** Président du Comité de Gestion des Risques

**Mathias Sinamenye** Président du Comité Crédit

**Salvator Toyi** Président du Comité ALM

**Georges Hanin** Président du Comité d'Audit

**Chantal Kanyange** Membre

**Georges Coucoulis** Membre

**Callixte Mutabazi** Membre

**Nadia Uwaliraye Uwineza**  
Administrateur Directeur Général et Secrétaire

# Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique à long terme et de la croissance rentable de la banque et rend compte aux actionnaires de la conformité et du maintien des normes de gouvernance d'entreprise et d'éthique commerciale les plus élevées.

Le conseil est composé de dix administrateurs, dont le président et le vice-président, l'administrateur directeur général, des administrateurs non exécutifs et des administrateurs indépendants. Il reçoit des informations complètes, appropriées et opportunes pour lui permettre de garder un contrôle

total et efficace sur les questions stratégiques, financières, opérationnelles et de conformité de la banque.

La gestion quotidienne des affaires de la banque est déléguée à l'administrateur directeur général, mais le conseil est responsable de la mise en place et du maintien du système de contrôle interne de la banque afin que l'objectif de croissance rentable, durable et de valeur pour les actionnaires soit atteint. Le conseil fait également des recommandations aux actionnaires sur la planification de la relève du conseil et les états financiers annuels.

## Les activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit trimestriellement afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie planifiée de la banque, procéder à des vérifications en lien avec sa performance financière et approuver les questions de nature stratégique. Des revues spécifiques sont également menées sur des questions opérationnelles et la planification future. À la fin de chaque année, le conseil passe en revue les performances des comités du conseil d'administration, de la direction générale et des directions par rapport aux objectifs arrêtés en début d'année.

.....

**« Le conseil d'administration  
est responsable de l'orientation stratégique  
à long terme et de la croissance  
rentable de la banque »**

.....

Quatre comités permanents encadrent le conseil d'administration :

### 1. Le comité d'audit

Conformément aux exigences réglementaires, le comité est composé de membres non exécutifs du conseil qui sont indépendants de la gestion quotidienne des opérations de la banque.

Le comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et de l'audit interne, conformément à la circulaire BRB N°21/2018 et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le comité se réunit au moins trois fois par an.

### 2. Le comité crédit

Le comité crédit assiste le conseil d'administration dans la gestion et le suivi du risque crédit conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Le comité crédit se réunit au moins trois fois par an.

### 3. Le comité ALM

Le comité ALM (*Asset and Liability Management*) conseille le conseil d'administration sur la gestion de l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la banque, c'est-à-dire la structure des emplois et des ressources, pour optimiser l'effet de cette structure sur la rentabilité et la marge financière, et sur leur sensibilité aux variations du marché. Il assiste le conseil d'administration lors du contrôle de la mise en œuvre de la politique ALM.

Le comité ALM se réunit au moins trois fois par an.

### 4. Le comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques conseille le conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie, conformément à la circulaire BRB n°21/2018.

Le comité de gestion des risques se réunit au moins trois fois par an.

# La direction générale et le comité de direction

La banque est dotée d'un comité de direction composé de l'administrateur directeur général, du directeur général adjoint, de tous les directeurs, du responsable du département Administration et Finances, ainsi que de l'auditeur principal, qui assiste aux Comités en tant qu'invité.

Le comité de direction est lui-même composé de onze comités, chacun étant présidé par un membre de la direction générale :

.....  
**« Le comité de direction  
est lui-même composé  
de onze comités »**  
.....

1. le comité Crédit
2. le comité financier
3. le comité de Contrôle interne, Risques et Conformité
4. le comité Informatique et Organisation
5. le comité de Pilotage des projets
6. le comité Recouvrement
7. le comité de Provisionnement, des Risques sensibles et de la *Watchlist*
8. le comité *Business development*
9. le comité Tarif
10. le comité Nouveaux produits
11. le comité ESG  
(environnement – social – gouvernance)

# Comité de Direction

au terme de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2025



**Nadia Uwaliraye Uwineza**  
Administrateur Directeur Général



**Alexandre Ngaruko**  
Directeur Général Adjoint



**Irène Irankunda**  
Responsable  
du département  
Administration  
et Finances



**Alphani Baziro**  
Directeur  
Informatique



**Erica Gahimbare**  
Directeur des  
Opérations



**Déo Ntirampeba**  
Directeur Réseau  
des agences



**Désiré Niyigaba**  
Directeur Banque  
à distance, produits  
& organisation



**Divine Ntamuvunyi**  
Directeur du  
département Digital



**Léandre Irariha**  
Directeur Juridique  
et Contentieux



**Linda Ntimpagaritse**  
Directeur Juridique  
et Recouvrement



**Léocadie Ndikumana**  
Directeur  
Informatique



**Magnus Niyonzima**  
Auditeur principal



**Médard Ntindekure**  
Directeur des Risques  
et Conformité



**Mireille Niragira**  
Directeur  
Commercial



**Sandrine Iyamuremye**  
Directeur du  
Capital Humain

# L'organigramme de la banque

**En 2024, l'organigramme d'Interbank Burundi a été réajusté afin d'affermir l'efficacité opérationnelle et optimiser l'expérience client.**

- ✓ La fusion des activités de la banque à distance et de la banque digitale a donné naissance au nouveau département Digital, pensé comme un levier stratégique de proximité et d'innovation.

- ✓ Le département des Opérations a été créé suite à la consolidation du département Étranger et de plusieurs entités clés du département Réseau.

Cette réorganisation traduit la volonté d'IBB d'aligner ses structures internes sur les attentes du marché et d'offrir des services accessibles et centrés sur le client.

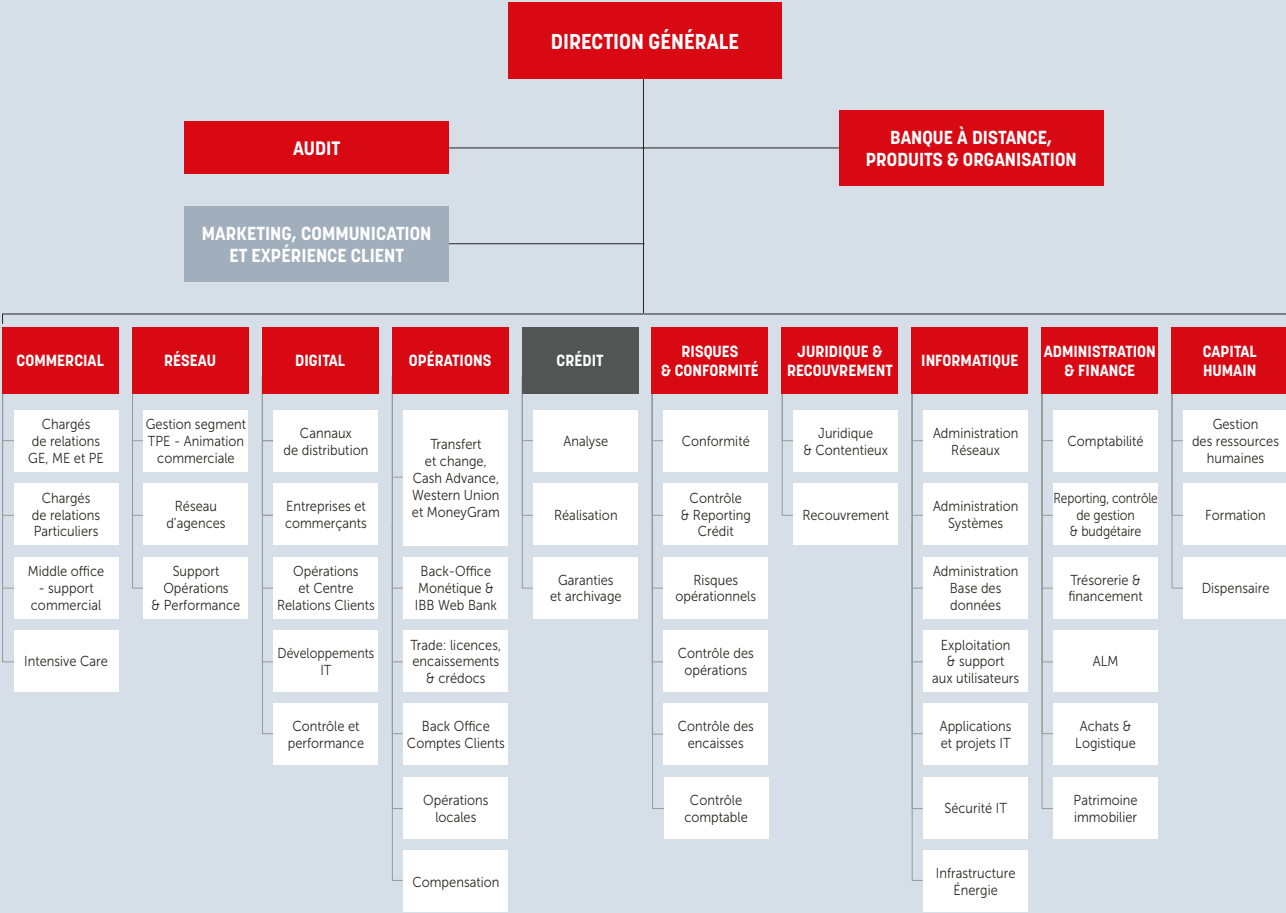
.....

**« Le réajustement de l'organigramme reflète la volonté d'Interbank Burundi d'aligner ses structures internes sur les attentes du marché et d'offrir des services accessibles et centrés sur le client »**

.....

# Organigramme

fonctionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2025



■ En rouge : membres du Comité de Direction

**Direction Générale** : stratégie (ADG) et gestion de projets (DGA)

**Crédit et Produits & Organisation** : dépendance hiérarchique et fonctionnelle du DGA

**Risques & Conformité** : dépendance hiérarchique du DGA

# LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ

## L'organisation de la gestion des risques et de la conformité

**Au terme de l'exercice 2024, la fonction Conformité dispose de deux personnes : le responsable du service Conformité et le Compliance Officer.**

Cette fonction relève directement de la direction des Risques et Conformité à laquelle le responsable du service Conformité rend compte de ses activités.

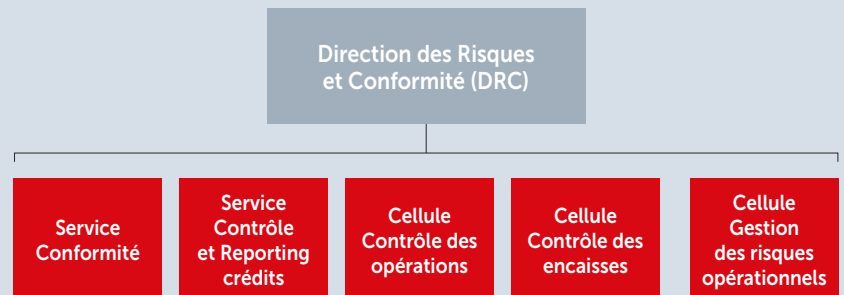
La direction de la banque a également mis en place un comité de Contrôle interne, Risques et Conformité (CIRICO) composé

par l'administratrice directrice générale, le directeur général adjoint, le directeur Risques et Conformité, ainsi que l'auditeur principal.

Ce comité aide aussi la fonction Conformité à mettre en œuvre la politique de conformité, ainsi que la coordination de la gestion

du risque de non-conformité au sein de l'ensemble de la banque. Les réunions se tiennent tous les premiers mercredis du mois.

Le Compliance Officer présente aussi ses rapports au comité spécialisé du conseil d'administration Audit-Risques.



# L'évolution du risque Crédit tout au long de 2024

**À fin décembre 2024, l'encours des crédits sains représente 82,4% du total du portefeuille global. Il a connu une diminution par rapport à fin 2023, où il représentait 85,1%. Par ailleurs, en termes de volumes, l'encours des crédits sains a connu également une diminution de 7,3% par rapport à décembre 2023.**

On constate une hausse significative du montant des créances non performantes hors radiations, qui passe de 9 421 millions BIF à fin décembre 2023 à 13 959,5 millions à fin décembre 2024, soit une augmentation de 48%. Néanmoins, ces créances ne représentent que 5,8% du total du portefeuille de la banque. Le taux de détérioration du portefeuille crédits se situe à 5,79% à fin décembre 2024 alors qu'il était de 3,75% à fin décembre 2023.

Le taux de couverture des créances non performantes par des provisions spécifiques a varié au cours

de la période sous observation et se situe à 62,2% à fin décembre 2023 et 60,6% à fin décembre 2024. Cette situation s'explique par l'augmentation du volume des créances pré-douteuses provisionnées à 20%, les créances douteuses provisionnées à 50% et les créances compromises provisionnées à 100% qui basculent progressivement dans les créances radiées.

La banque respecte la norme de la banque centrale qui fixe le taux de couverture des crédits performants (provisions pour créances saines/créances performantes) à au moins 1%.

Le taux d'impayés (taux de défaillance plus taux des crédits à surveiller sur total du portefeuille) s'élève à 17,6% à fin décembre 2024 contre 14,9% à fin décembre 2023, soit une dégradation de 15,1% causée par le volume des crédits à surveiller à fin décembre 2024.

À fin décembre 2024, la banque a assaini son portefeuille crédit et a procédé à la radiation de toutes les créances compromises et vieilles de plus de deux ans. Le total des créances radiées à fin décembre 2024 est de 43 165 millions BIF dont 233 millions radiées sur l'exercice 2024.

**« À fin décembre 2024, la banque a assaini son portefeuille crédit et a procédé à la radiation de toutes les créances compromises et vieilles de plus de deux ans »**

# Les faits marquants de 2024 en matière de risques et conformité

1

## Une nouvelle procédure en matière de gestion des comptes

La banque a élaboré une procédure de blocage des comptes. Cette procédure a pour but de définir les directives à suivre lorsqu'il y a des demandes de blocage de comptes. Ces demandes peuvent découler du non-respect d'au moins une clause du règlement général des opérations signé par le client lors de l'ouverture de son compte, d'un manquement à une obligation légale ou d'une injonction émanant des autorités compétentes.

La procédure a été validée et est en vigueur.

2

## Une note de procédure en matière de gestion des risques

La Direction des Risques et de la Conformité a élaboré une note de procédure qui décrit le mode de classement des risques, le calcul du nombre de jours de retard, la constitution des provisions, ainsi que la reprise des provisions des créances performantes ou non performantes. Les dates utilisées dans le mode de calcul du nombre de jours de retard sont les dates de déclassement et les dates de restructuration des créances non performantes.

La procédure a été revue au niveau du comité Cirico (Contrôle interne, Risques et Conformité) et est en cours de correction.

3

## L'opérationnalisation du service Contrôle interne comptable

La DRC a finalisé l'opérationnalisation de la cellule Contrôle comptable en élaborant le cahier des charges de cette cellule, en plus de la description des tâches du responsable.

La direction générale a nommé un responsable de la cellule et ce dernier a commencé son travail au début 2025.

## 4

### Alertes précoces

À l'instar des clignotants du portefeuille crédit développés par la banque, la SFI a recommandé à Interbank Burundi de mettre en place des alertes précoces qui aideraient les chargés de relation à identifier les clients en difficulté (clients à provisionner) et à les contacter avant qu'ils n'enregistrent des impayés ou affichent d'autres clignotants.

La Direction des Risques et de la Conformité affine actuellement les alertes précoces proposées et les aligne sur le comportement des clients de la banque dans leurs affaires, en collaboration avec la direction commerciale.

## 5

### Organisation et participation à des formations

Pour assurer une gestion optimale des compétences, la banque organise régulièrement des sessions de formation à destination de ses collaborateurs. Ces formations sont animées soit par les cadres expérimentés de la direction, soit par des professionnels externes mandatés par la direction générale. Elles visent à renforcer l'expertise technique, la vigilance réglementaire et l'efficacité opérationnelle.

Voici ci-dessous un aperçu des formations récemment suivies ou dispensées par les équipes de la Direction des Risques et Conformité :

#### La formation du personnel sur la plateforme e-learning

Du 16 au 18/10/2024, la DRC a organisé une formation sur l'utilisation de la plateforme e-learning pour le personnel affecté dans les agences Gitega, Ngozi et Rumonge.

Cette formation avait pour objet la démonstration de l'utilisation de la plateforme e-learning en faveur de tout le personnel de l'intérieur du pays. Cette formation a été organisée en fonction des régions. Dans chaque région, le personnel

de l'agence régionale bénéficiait de la formation et les autres agences de la région envoyaient une personne pour suivre cette formation afin de former ses collègues à son retour.

Les participants ont été invités à contacter le service Conformité en cas de problèmes d'accès à la plateforme e-learning. Il a ainsi été remarqué que certaines machines ne contiennent pas le progiciel Kuts'Ikivi qui facilite l'accès des employés de la banque à la plateforme e-learning.

Il s'agissait d'une première formation sur l'utilisation du logiciel. Elle a été d'une grande importance pour le personnel de la banque qui a émis le souhait de bénéficier d'autres formations en présentiel.

**La formation sur l'identification des clients et le tracking de ses opérations**

Du 23 au 25 octobre 2024, l'Association des Banques et Établissements Financiers, par le biais de son secrétariat exécutif, a organisé une formation interbancaire dédiée à l'identification des clients et au suivi de leurs opérations.

Réunissant les employés des institutions membres, cette initiative a constitué un véritable espace d'échange professionnel, favorisant le partage d'expériences entre acteurs confrontés aux mêmes défis opérationnels. Elle a permis de renforcer les bonnes pratiques en matière de conformité et de vigilance client à travers une approche collaborative sectorielle.

Trois principales obligations (non exhaustives) que les banques doivent respecter ont été identifiées :

1. l'obligation de vigilance : à l'entrée en relation, mesure de prévention en cas de relation à distance, relations avec les personnes politiquement exposées, identification des bénéficiaires effectifs ou clients occasionnels;
2. l'obligation de coopérer avec les autorités : Cellule Nationale de Renseignement Financier, confidentialité lors de déclaration de soupçon, transmission d'informations nécessaires, respect des autorités de régulation, etc. ;
3. l'obligation de maintenir une organisation interne qui permet au professionnel visé de se prémunir contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**La finalisation de la formation du personnel sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Depuis février 2024, le service Conformité d'Interbank Burundi a mis en place une formation en ligne dédiée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, accessible à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Ce programme pédagogique structuré a permis de renforcer la culture conformité au sein de la banque. En septembre 2024, les 353 employés ciblés avaient effectué l'intégralité du parcours e-learning, y compris les tests d'évaluation, attestant ainsi de leur engagement et de leur maîtrise des enjeux réglementaires liés à la vigilance anti-blanchiment.

.....

**« La formation en ligne dédiée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été suivie par les 353 employés ciblés »**

.....

# LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

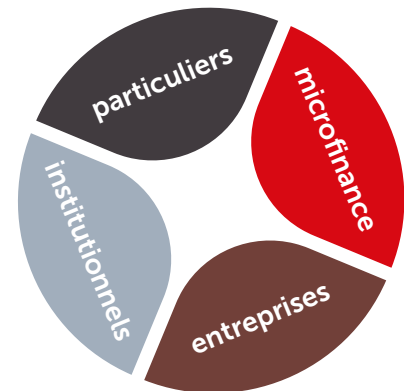
À fin 2024, le paysage bancaire burundais comptait 15 établissements actifs, incluant des banques commerciales locales, des filiales régionales et des institutions spécialisées. Dans ce marché concurrentiel, Interbank Burundi se positionne comme une institution de référence.

## La dynamique 2024

- ✓ Interbank Burundi s'est illustrée dans les secteurs du commerce, de l'industrie et de l'agroalimentaire.
- ✓ Les paiements en masse ont renforcé l'inclusion économique dans les zones rurales.
- ✓ Les partenariats stratégiques, notamment avec Brarudi (entreprise leader dans la production de boissons au Burundi, notamment de bières et de sodas), combinés à une politique de crédit souple, ont consolidé le positionnement d'Interbank Burundi auprès des commerçants et distributeurs.

« La banque s'est illustrée dans les secteurs du commerce, de l'industrie et de l'agroalimentaire »

Cette dynamique repose sur une bonne segmentation commerciale en quatre lignes métiers (particuliers, entreprises – avec un affinement sur le segment des PME –, institutionnels, microfinance), ainsi que sur une approche centrée sur le client et un engagement constant en faveur de l'impact social.

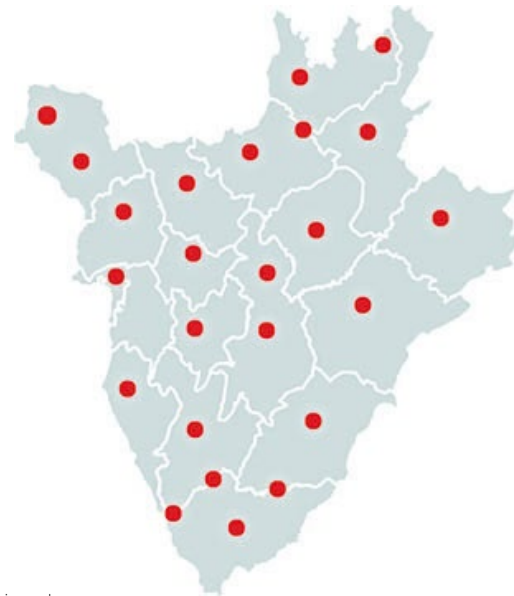


### Deux faits marquants illustrent la démarche « orientée client » :

- la réouverture du guichet dédié à l'UNICEF, désormais situé à Rohero, au sein de l'immeuble Ultimate Tower. Cette initiative vise à renforcer l'accessibilité des services bancaires pour le personnel de l'UNICEF, en leur offrant un espace adapté, sécurisé et stratégiquement localisé pour répondre à leurs besoins quotidiens;
- le déménagement de l'agence Asiatique dans le nouvel immeuble Interbank plus spacieux et accueillant, conçu pour offrir une expérience client renforcée dans un cadre moderne.

Ces évolutions traduisent l'engagement de la banque à adapter continuellement son réseau à la diversité de ses clientèles.

Le réseau IBB compte désormais 14 agences et 7 guichets bancaires de plein exercice, soit 21 sites d'exploitation à Bujumbura. À l'intérieur du pays, la banque compte 19 sites. Soit un total de 40 sites d'exploitation répartis sur l'ensemble du pays.



À l'intérieur du pays, Interbank Burundi compte 19 sites. Soit un total de 40 sites d'exploitation

.....

**« Le réseau IBB compte désormais 14 agences et 7 guichets bancaires de plein exercice, soit 21 sites d'exploitation à Bujumbura »**

.....



Les cartes bancaires  
locales et internationales  
d'Interbank Burundi.



# L'évolution de l'offre produits et services

Interbank a introduit de nouveaux produits et services sur le marché burundais, dont :

✓ **le partenariat Regideso :**

Interbank Burundi a témoigné de sa volonté résolue de moderniser les services publics et d'améliorer le quotidien des Burundais. Cette collaboration a permis à nos clients de régler leurs factures d'eau et d'électricité directement via la plateforme IBB M+, offrant ainsi un mode de paiement simple et accessible à tout moment;

**RIHA FAGITIRE  
ZA REGIDESO NA**



✓ **le découvert sur mouvements**

**confiés :** Interbank Burundi a lancé une facilité de crédit dédiée aux clients disposant d'une relation bancaire établie. Conçue pour le financement du fonds

de roulement, cette solution s'appuie sur la régularité des flux et la confiance déjà nouée avec la clientèle, offrant ainsi une réponse rapide et adaptée aux besoins des entreprises;

Le découvert sur mouvements confiés est une facilité de crédit dédiée aux clients disposant d'une relation bancaire établie



✔ **la mise à disposition sur GAB :**

cette solution permet aux titulaires de cartes bancaires IBB locales d'effectuer des transferts d'argent directement via les guichets automatiques de la banque. Le client initiateur reçoit un code de retrait qu'il transmet au bénéficiaire, lequel peut ensuite retirer les fonds sur n'importe quel guichet automatique d'Interbank, sans avoir besoin de carte. Ce service pratique et sécurisé contribue à diversifier les modes de transfert, tout en simplifiant les transactions du quotidien pour les clients de la banque.

Quelques produits phares ont connu un beau succès en 2024, dont :

- **les produits Crédit**, comme le crédit scolaire, le crédit Turi Hamwe ou les avances sur facture. Ces produits répondent à des besoins spécifiques avec des conditions souples et adaptées;
- **les paiements en masse** : utilisé par les ONG et institutions publiques pour verser des aides sociales, ce service séduit par sa rapidité, sa traçabilité et son impact social;
- **l'interopérabilité** : les connexions avec Lumicash, iHelá, et bientôt EcoCash, permettent des transferts instantanés, renforçant l'usage bancaire.
- **IBB M+**, très apprécié pour sa simplicité, sa disponibilité 24/7 et son intégration des paiements de factures (Regideso, scolarité, taxes locales). Il facilite la vie quotidienne des clients;

.....

**« IBB M+, très apprécié pour sa simplicité, sa disponibilité 24/7 et son intégration des paiements de factures, reste un des produit phare de la banque et facilite la vie quotidienne des clients »**

.....



Les crédits répondant à des besoins spécifiques, tel que le crédit scolaire, ont connu un franc succès en 2024.

# La transformation digitale

En 2024, Interbank Burundi a poursuivi avec constance et ambition sa politique de transformation digitale, renforçant son positionnement en tant que leader incontournable des services financiers numériques au Burundi. La plateforme IBB M+ s'est affirmée comme un pilier central, offrant une gamme de services modernes, accessibles et sécurisés.

## Les atouts

Les principaux atouts d'IBB M+ incluent :

- ✓ **une plateforme digitale multi-fonctionnelle**, permettant aux ONG, entreprises et institutions publiques d'exécuter des paiements à tout moment, sans dépendre d'un opérateur tiers;
- ✓ **des solutions sur mesure**, développées en étroite collaboration avec des clients, telles que les industries et brasseries, afin d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur dans leurs processus de transformation industrielle;

- ✓ **des outils de reporting personnalisés** en ligne, offrant une transparence optimale et une gestion financière facilitée;
- ✓ **une interopérabilité** avec les principaux services financiers nationaux ainsi qu'une forte implication dans les initiatives publiques et les programmes sociaux de grande envergure;

- ✓ **un service client réactif**, joignable via le numéro court 418, complété par une présence sur le terrain assurée par un réseau structuré d'agents et de responsables opérationnels;
- ✓ **un système de monitoring interne innovant**, garantissant une haute qualité de service et une réactivité exemplaire, véritable facteur différenciateur sur le marché burundais.

Leader incontournable des services financiers numériques au Burundi, la banque offre une gamme de services modernes, accessibles et sécurisés.



## Trois faits marquants de la transformation digitale illustrent l'exercice 2024

### **1** L'optimisation des paiements en zones à faible connectivité

Interbank Burundi a permis le bon déroulement des transferts monétaires dans les régions les plus isolées permettant l'exécution des programmes sociaux de grande ampleur, tels que Merankabandi II (filets sociaux) et les initiatives du ministère de la Solidarité Nationale.

### **2** La digitalisation accrue des services publics

Grâce à l'intégration du paiement des factures d'eau et d'électricité de la Regideso via la plateforme IBB M+, les usagers bénéficient d'une solution facilitant leur quotidien et l'accès aux services de base.

### **3** L'interopérabilité avec iHelá Credit Union

Grâce à sa solution digitale IBB M+, Interbank Burundi a simplifié les transferts instantanés entre les institutions de microfinance et leur clientèle. Cette innovation constitue une avancée majeure vers l'inclusion financière. Elle s'étend également aux solutions Lumicash, et bientôt EcoCash, permettant une interconnectivité entre les différents écosystèmes de paiement mobile.

.....

**« Interbank Burundi a simplifié les transferts instantanés entre les institutions de microfinance et leur clientèle. Cette innovation constitue une avancée majeure vers l'inclusion financière »**

.....

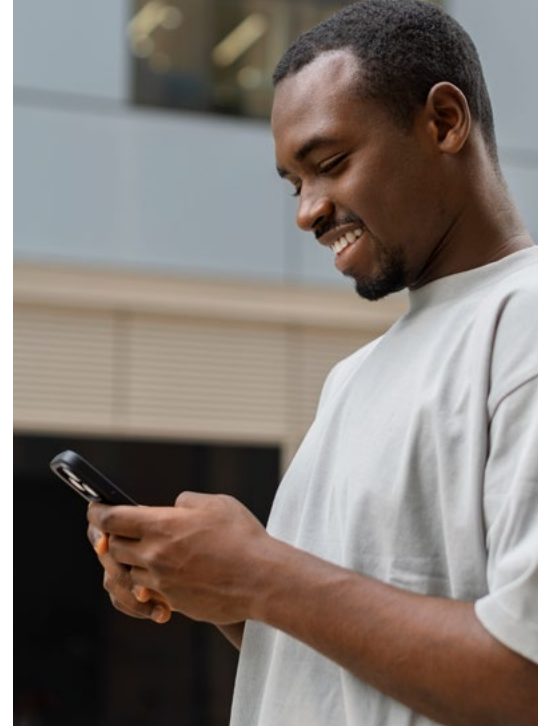
## La valeur ajoutée de l'offre digitale d'IBB

L'écosystème digital d'Interbank Burundi constitue un levier stratégique pour l'optimisation des opérations financières, notamment pour les institutions publiques, les ONG et les entreprises. Il permet une distribution rapide, sécurisée et traçable des fonds, tout en assurant un suivi en temps réel des flux financiers via des outils de contrôle intégrés.

Par ailleurs, l'intégration des services publics, notamment ceux de la Regideso (eau et électricité) et de la Mairie de Bujumbura, au sein

de la plateforme mobile IBB M+, contribue à simplifier significativement les démarches administratives des clients, en leur permettant d'effectuer leurs paiements à distance, sans files d'attente ni déplacements.

L'interconnexion avec d'autres plateformes de *mobile money* et d'institutions de microfinance renforce l'interopérabilité du système, rendant les transactions plus fluides, inclusives et efficaces. Cette dynamique contribue à la consolidation d'un système de paiement national intégré et performant.



.....

**« Interbank Burundi poursuit le développement progressif de son écosystème digital en y intégrant l'ensemble des chaînes de valeur économiques, avec pour ambition de bâtir une infrastructure numérique robuste, évolutive et accessible à tous les acteurs du marché »**

.....

# La dynamique de développement se poursuit en 2025

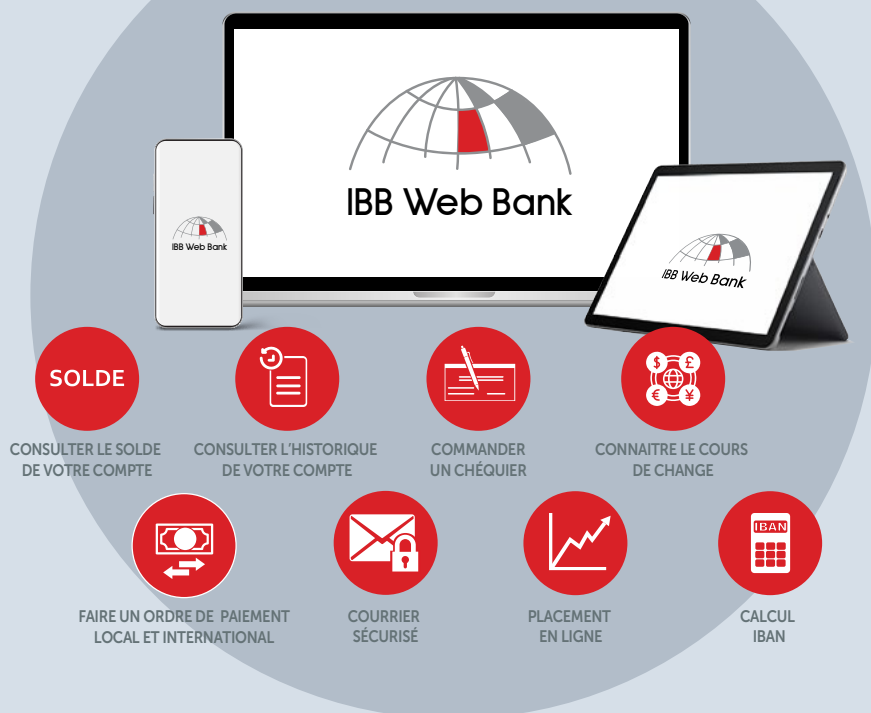
**Les initiatives en cours traduisent l'engagement d'Interbank à anticiper les besoins futurs et à enrichir continuellement son offre de produits et services de qualité, entre autres :**

- ✓ la mise en place d'un compte devise afin de répondre aux besoins croissants de transactions en devises étrangères;
- ✓ le développement des transferts internationaux pour renforcer la portée et la fluidité des opérations transfrontalières;
- ✓ le lancement d'une solution innovante de crédit digital pour faciliter l'accès rapide et sécurisé au financement pour une clientèle élargie;
- ✓ le lancement d'une carte virtuelle spécialement conçue pour les paiements en ligne sécurisés, offrant une solution pratique et sûre pour les transactions électroniques;
- ✓ la mise en service d'un guichet automatique de banque (GAB) permettant aux clients de retirer des espèces en différentes monnaies étrangères directement sur le territoire national;
- ✓ l'extension des transferts vers d'autres opérateurs de *mobile money*, notamment EcoCash, afin d'élargir l'interopérabilité et d'offrir plus de flexibilité aux utilisateurs;
- ✓ l'intégration de nouveaux partenaires institutionnels publics, visant à simplifier et sécuriser la collecte des paiements;
- ✓ la signature de partenariats stratégiques avec les institutions publiques, les plateformes locales de commerce en ligne et les opérateurs logistiques afin de dynamiser le développement de l'e-commerce au Burundi.



## EN RÉSUMÉ, QUELS SONT LES POINTS FORTS ACTUELS D'INTERBANK BURUNDI?

- IBB offre une large gamme de produits et services bancaires.
- La qualité de la transformation digitale et des services en ligne est reconnue et appréciée :
  - IBB Web Bank (pour les comptes classiques) permet la réalisation de transactions, telles que virements, paiements et consultation de solde, sans nécessité de déplacement en agence;
  - IBB M+, quant à elle, offre une solution mobile complète, intégrant une interface intuitive pour une gestion optimale des opérations bancaires.
- La banque soutient les PME et le secteur privé avec des solutions de financement adaptées à leurs projets de développement, et des outils optimisés de gestion de trésorerie pour mieux piloter les flux financiers.



- La proximité et la qualité du service client se traduisent entre autres par l'engagement pour le développement local et l'inclusion financière via des agences de proximité et des points de service implantés en zones rurales, ainsi que des produits de microcrédit et de financement spécialement conçus pour les publics vulnérables.
- La banque veille au strict respect des normes nationales et internationales en matière de conformité réglementaire et de sécurité.
- Interbank Burundi bénéficie d'une forte crédibilité sur le marché, inspirant confiance à ses clients comme à ses partenaires financiers.

# LE CAPITAL HUMAIN ET LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

« Les valeurs de la banque reflètent notre culture,  
portent notre vision et traduisent nos engagements  
pour le développement économique et social du Burundi.  
Elles renforcent la cohésion de nos équipes »



## Le capital humain d'IBB en quelques chiffres



Interbank Burundi

# 487

Au 31 décembre 2024, la banque compte 487 collaborateurs contre 482 un an auparavant.

# 1/2

La moitié du comité de direction est aujourd'hui composée de femmes, illustrant l'engagement de la banque en faveur d'un leadership inclusif et équilibré. Cette dynamique se reflète également sur le terrain, où 67 % des agences IBB sont dirigées par des femmes.

# 65%

L'ensemble des effectifs se répartit par ailleurs entre 65 % de fonctions commerciales et 35 % de fonctions de support et opérationnelles, témoignant d'une organisation orientée vers la performance et la proximité client.

# 42

La moyenne d'âge s'élève à 42 ans. La majorité des collaborateurs se situent dans la tranche d'âge 30-47 ans. La banque bénéficie ainsi d'un bon équilibre entre savoir-faire confirmé et esprit novateur.

Cette tendance résulte de la politique de recrutement mise en place depuis 2021, privilégiant l'embauche de jeunes talents à travers un programme de stage dédié aux moins de 30 ans.

# 52

La banque a recruté 52 collaborateurs en 2024, tout en poursuivant une stratégie de recrutement équilibrée combinant la mobilité interne et le recrutement externe afin de diversifier les profils et d'enrichir les compétences au sein de l'organisation.



# La gestion et la fidélisation des talents

**Pour fidéliser ses collaborateurs et surtout retenir ses talents, la banque s'appuie sur une approche globale et structurée.**

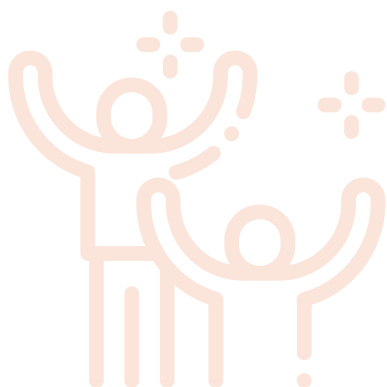
- Des perspectives d'évolution claires sont concrétisées par une politique active de mobilité interne et de promotion fondée sur la performance. Les collaborateurs sont régulièrement identifiés pour évoluer vers des fonctions à responsabilités, favorisant ainsi leur engagement à long terme.
- Des formations ciblées constituent un investissement soutenu dans le développement des compétences.

- Enfin, des avantages attractifs, incluant une politique de rémunération progressive, des facilités de crédit internes et des mesures de soutien au bien-être, renforcent l'attachement des employés à la banque.

Dans un environnement en constante évolution et face aux nouvelles attentes des jeunes générations, la gestion des ressources humaines d'IBB s'oriente résolument vers la flexibilité, l'attractivité des parcours professionnels et la valorisation du potentiel humain.

La banque a poursuivi sa politique d'attraction de jeunes talents en développant un programme de stages professionnels destiné aux diplômés de moins de 30 ans. Cette stratégie a permis de renouveler les effectifs avec des profils dynamiques et adaptables, contribuant à la jeunesse et à l'agilité de l'organisation.

Enfin, la fonction RH est pleinement intégrée aux réflexions stratégiques d'IBB, avec pour ambition de faire évoluer les pratiques managériales, renforcer l'engagement collectif et garantir l'adéquation entre les talents internes et les ambitions de croissance de la banque.



.....

**« La banque a notamment mis en place une politique active de mobilité interne et de promotion, des formations ciblées et des avantages attractifs »**

.....

# Le développement de la politique sociale

Plusieurs actions ont été menées pour renforcer la politique sociale et améliorer le cadre de travail au cours de l'exercice 2024. Les trois actions principales sont décrites ci-dessous.

1

## **La révision de la politique Crédit aux membres du personnel.**

Les conditions de crédit interne, ont fait l'objet de réflexions en vue d'améliorations. L'objectif est d'adapter davantage cette politique aux réalités actuelles du marché immobilier et aux capacités financières du personnel, en particulier les jeunes actifs.

2

## **L'introduction d'une nouvelle politique de crédit aux personnes apparentées.**

Une nouvelle facilité de crédit a été introduite en 2024, permettant aux conjoints de membres du personnel d'accéder à un financement pour leurs projets personnels. Cette initiative vise à soutenir les familles du personnel dans leurs efforts de création de richesse et à renforcer l'impact social de la politique de crédit aux membres du personnel.

3

## **L'amélioration des conditions de travail par l'instauration régulière d'activités physiques.**

Ces activités visent à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Ces initiatives sont complétées par une politique active d'encouragement à la prise de congés, afin de préserver la santé mentale et physique des collaborateurs tout en stimulant leur engagement et leur performance à long terme.



# La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

**La direction générale d'IBB attache une importance particulière à la « responsabilité sociétale » de la banque, et ce, tant en interne qu'en externe.**

**En interne, IBB a renforcé sa politique de développement du capital humain à travers :**

- ✓ des formations continues pour améliorer les compétences techniques et managériales de ses collaborateurs;
- ✓ des programmes d'inclusion et de bien-être, favorisant un environnement de travail équitable et motivant;

✓ l'intégration de la culture RSE dans les pratiques RH, avec une attention particulière portée à la diversité, à l'équité et à la santé mentale.

**En externe, IBB a consolidé sa relation avec la clientèle en :**

- ✓ promouvant l'inclusion financière, notamment via des services digitaux accessibles comme IBB M+ et IBB Web Bank;
- ✓ renforçant la transparence et la qualité du service, avec des alertes SMS et des outils de gestion en ligne;



- ✓ soutenant l'entrepreneuriat local, en facilitant l'accès au crédit pour les PME et les jeunes entrepreneurs.

**Enfin, la banque soutient activement des projets locaux, des actions solidaires et des initiatives culturelles, avec pour objectif de contribuer positivement aux communautés au sein desquelles elle opère.**

Plusieurs actions ont été menées à cet effet en 2024 :

- **Lumière vers la paix** et le développement des femmes, en soutien des pauvres pendant la période de ramadan;

.....

**« Interbank Burundi soutient l'entrepreneuriat local en facilitant l'accès au crédit pour les PME et les jeunes entrepreneurs »**

.....

- **Teza Trails 2024** : participation dans une activité de bien-être sport / *hiking*;
- une contribution à la 8<sup>e</sup> édition de la **semaine de la Diaspora**, avec le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement;
- **Radio Maria** : soutien au projet de la construction et l'équipement de l'antenne de Manga (mise sur pied d'un pylône haubané pour les équipements d'émission, et achat d'un groupe électrogène);
- la contribution à la célébration du Jubilé des **25 ans de l'Université de Ngozi**;
- **Lon's Event** : célébration de la journée de l'étudiant en médecine;
- **Association Urisanze** : célébration de la journée internationale 2024 des personnes âgées;
- aide aux activités sportives de l'association **Intore Ku Rugendo**;

.....

**« La banque soutient activement des projets locaux, des actions solidaires et des initiatives culturelles, avec pour objectif de contribuer positivement aux communautés au sein desquelles elle opère »**

.....

- **Onsa Neza Impact +** : célébration de la semaine de sensibilisation de l'allaitement maternel;
- la participation à une table ronde des partenaires au développement et des investisseurs privés, en vue de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la vision **« Burundi Pays Émergent en 2040, Pays Développé en 2060 »**.



# LES PERFORMANCES FINANCIÈRES

# BILAN ACTIF

en milliers de BIF

| Intitulés                                                                              | Note* | 31/12/24           | 31/12/23           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------|--------------------|
| <b>Classe 1 : Comptes de trésorerie et d'opérations avec les banques et assimilées</b> |       | <b>100 152 658</b> | <b>80 364 941</b>  |
| 10 – Valeurs en caisse                                                                 | 1     | 15 233 044         | 15 923 585         |
| 11 – Banque de la République du Burundi                                                | 2     | 33 469 205         | 16 269 415         |
| 13 – Comptes ordinaires des banques et assimilés                                       | 3     | 7 025 385          | 8 986 623          |
| 14 – Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs                      | 4     | 44 425 024         | 39 185 317         |
| 16 – Opérations internes au réseau doté d'un organe central                            |       | -                  | -                  |
| 17 – Opérations avec le siège, les succursales et les agences à l'étranger             |       | -                  | -                  |
| 18 – Valeurs à recevoir (banques et assimilées)                                        |       | -                  | -                  |
| 19 – Créances dépréciées. Dépréciations (banques et assimilées)                        |       | -                  | -                  |
| <b>Classe 2 : Comptes d'opération avec la clientèle</b>                                |       | <b>223 464 390</b> | <b>231 611 674</b> |
| 20 – Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle                                | 5     | 199 014            | 187 419            |
| 21 – Crédits de trésorerie                                                             | 6     | 169 652 519        | 178 835 179        |
| 22 – Crédits à l'équipement                                                            | 7     | 12 099 289         | 15 377 974         |
| 23 – Crédits à la consommation                                                         | 8     | 250 190            | 221 446            |
| 24 – Crédits immobiliers                                                               | 9     | 33 768 449         | 31 163 365         |
| 25 – Contrats de location-financement                                                  | 10    | 1 563 590          | 2 088 670          |
| 27 – Autres opérations avec la clientèle                                               |       | -                  | -                  |
| 28 – Valeurs à recevoir (clientèle)                                                    | 11    | 437 676            | 178 405            |
| 29 – Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)                                    | 12    | 5 493 663          | 3 559 216          |
| <b>Classe 3 : Comptes d'instruments financiers et divers</b>                           |       | <b>237 559 586</b> | <b>255 348 924</b> |
| 30 – Placements financiers                                                             | 13    | 228 388 827        | 246 016 180        |
| 32 – Débiteurs divers                                                                  | 14    | 622 665            | 26 465             |
| 34 – Comptes de régularisation                                                         | 15    | 1 143 640          | 5 087 987          |
| 36 – Valeurs et emplois divers                                                         | 16    | 924 550            | 878 976            |
| 37 – Impôt sur les bénéfices                                                           | 17    | 6 479 905          | 3 339 315          |
| <b>Classe 4 : Comptes de valeurs immobilisées nets</b>                                 |       | <b>80 263 709</b>  | <b>87 720 510</b>  |
| 40 – Immobilisations incorporelles                                                     | 18    | 964 842            | 1 043 271          |
| 41 – Immobilisations corporelles                                                       | 19    | 66 768 074         | 72 443 613         |
| 42 – Immeubles de placement                                                            | 20    | 12 430 794         | 14 133 626         |
| 46 – Titres de participation, de filiales et emplois assimilés                         | 21    | 100 000            | 100 000            |
| <b>Total Actifs</b>                                                                    |       | <b>641 440 344</b> | <b>655 046 049</b> |

\* Pour les notes explicatives, voir page 62

# BILAN PASSIF

en milliers de BIF

| Intitulés                                                                                           | Note* | 31/12/24           | 31/12/23           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------|--------------------|
| <b>Classe 1 : Comptes de trésorerie et d'opérations avec les banques et assimilées</b>              |       | <b>18 858 453</b>  | <b>12 752 928</b>  |
| 11 – Banque de la République du Burundi                                                             | 22    | 0                  | 0                  |
| 13 – Comptes ordinaires des banques et assimilés                                                    | 23    | 16 248 453         | 11 242 928         |
| 15 – Valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs                              | 24    | 2 610 000          | 1 510 000          |
| 16 – Opérations internes au réseau doté d'un organe central                                         |       | 0                  | 0                  |
| 17 – Opérations avec le siège, les succursales et les agences à l'étranger                          |       | 0                  | 0                  |
| 18 – Valeurs à payer (banques et assimilées)                                                        |       | 0                  | 0                  |
| <b>Classe 2 : Comptes d'opérations avec la clientèle</b>                                            |       | <b>450 402 097</b> | <b>470 950 124</b> |
| 20 – Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle                                            | 25    | 444 901 449        | 460 748 351        |
| 27 – Autres opérations avec la clientèle                                                            |       | 0                  | 0                  |
| 28 – Valeurs à payer (clientèle)                                                                    | 26    | 5 500 648          | 10 201 773         |
| <b>Classe 3 : Comptes d'instruments financiers et divers</b>                                        |       | <b>13 248 683</b>  | <b>14 012 565</b>  |
| 30 – Placements financiers                                                                          |       | 0                  | 0                  |
| 31 – Dettes représentées par un titre                                                               |       | 0                  | 0                  |
| 33 – Créiteurs divers                                                                               | 27    | 2 033 867          | 2 044 396          |
| 34 – Comptes de régularisation                                                                      | 28    | 8 866 342          | 5 409 126          |
| 37 – Impôt sur les bénéfices                                                                        | 29    | 2 348 474          | 6 559 043          |
| <b>Classe 5 : Comptes de provisions pour risques et charges et de capitaux propres et assimilés</b> |       | <b>158 931 111</b> | <b>157 330 432</b> |
| 50 – Provisions pour risque de crédit inscrites au passif                                           | 30    | 3 920 300          | 4 179 130          |
| 51 – Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)                                     | 31    | 1 657 467          | 1 795 398          |
| 53 – Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie                              |       | 0                  | 0                  |
| 54 – Dettes subordonnées                                                                            |       | 0                  | 0                  |
| 56 – Gains ou pertes latents ou différés                                                            | 32    | 52 433 371         | 55 459 887         |
| 57 – Primes liées au capital, réserves                                                              | 33    | 35 304 964         | 58 315 701         |
| 58 – Capital                                                                                        | 34    | 50 220 800         | 20 484 800         |
| 59 – Résultat net de l'exercice (avec signe négatif en cas de perte)                                | 35    | 15 394 210         | 17 095 517         |
| <b>Total Passifs</b>                                                                                |       | <b>641 440 344</b> | <b>655 046 049</b> |

\* Pour les notes explicatives, voir page 65

# COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de BIF

| Intitulés                                                            | Note* | 31/12/24          | 31/12/23          |
|----------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| 70 – Produits sur opérations avec les banques et assimilées          | 36    | 16 579 485        | 13 751 516        |
| 71 – Produits sur opérations avec la clientèle                       | 37    | 31 848 067        | 28 990 220        |
| 72 – Produits sur opérations sur instruments financiers              | 38    | 951 903           | 8 336 336         |
| 74 – Commissions sur prestations de service                          | 39    | 6 766 339         | 6 434 110         |
| 75 – Produits accessoires à l'activité bancaire                      | 40    | 6 509 342         | 3 695 868         |
| 77 – Gains sur risque de crédit                                      | 41    | 3 619 315         | 2 403 446         |
| 78 – Gains sur actifs immobilisés                                    | 42    | 0                 | 3 850 494         |
| 79 – Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence |       | 0                 | 0                 |
| <b>A. Total Produits</b>                                             |       | <b>66 274 452</b> | <b>67 461 990</b> |
| 60 – Charges sur opérations avec les banques et assimilées           | 43    | 326 609           | 91 518            |
| 61 – Charges sur opérations avec la clientèle                        | 44    | 9 949 810         | 8 435 618         |
| 62 – Charges sur opérations sur instruments financiers               | 45    | 379 102           | 1 370 356         |
| 64 – Commissions sur prestations de service                          | 46    | 3 809 276         | 2 554 470         |
| 65 – Charges accessoires à l'activité bancaire                       | 47    | 170 955           | 105 974           |
| 66 – Charges générales d'exploitation                                | 48    | 28 012 257        | 27 420 853        |
| 67 – Pertes sur risque de crédit                                     | 49    | 6 153 578         | 3 751 380         |
| 68 – Pertes sur actifs immobilisés                                   |       | 100 000           | -                 |
| 69 – Impôts sur les bénéfices                                        | 50    | 1 978 654         | 6 636 303         |
| <b>B. Total Charges</b>                                              |       | <b>50 880 242</b> | <b>50 366 473</b> |
| <b>C. Résultat net (A-B)</b>                                         |       | <b>15 394 210</b> | <b>17 095 517</b> |
| <i>Autres éléments de résultat global :</i>                          |       |                   |                   |
| 81 – Gains ou pertes latents ou différés                             |       |                   |                   |
| 85 – Ajustements de reclassement                                     |       |                   |                   |
| 89 – Impôts sur les autres éléments de résultat global               |       |                   |                   |
| <b>D. Total Autres éléments de résultat global</b>                   |       | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>E. Total du résultat global (C+D)</b>                             |       | <b>15 394 210</b> | <b>17 095 517</b> |

\* Pour les notes explicatives, voir page 67

# NOTES EXPLICATIVES

## Bilan Actif

en milliers de BIF

| Notes         | Intitulés                                                                                       | 31/12/24           | 31/12/23           |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Note 1</b> | <b>Valeurs en caisse</b>                                                                        | <b>15 233 044</b>  | <b>15 923 585</b>  |
|               | Billets et monnaies burundais                                                                   | 7 505 343          | 9 236 604          |
|               | Billets et monnaies étrangers                                                                   | 7 727 701          | 6 686 981          |
| <b>Note 2</b> | <b>Banque de la République du Burundi</b>                                                       | <b>33 469 205</b>  | <b>16 269 415</b>  |
|               | Banque de la République du Burundi : comptes ordinaires en BIF                                  | 27 028 457         | 13 802 583         |
|               | Banque de la République du Burundi : comptes ordinaires en devises                              | 6 440 749          | 2 466 832          |
| <b>Note 3</b> | <b>Comptes ordinaires des banques et assimilés</b>                                              | <b>7 025 385</b>   | <b>8 986 623</b>   |
|               | Compte courant postal                                                                           | 0                  |                    |
|               | Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi                                  | 404                | 160                |
|               | Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger | 7 024 981          | 8 986 463          |
| <b>Note 4</b> | <b>Valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs</b>                             | <b>44 425 024</b>  | <b>39 185 317</b>  |
|               | Valeurs reçues en pension à terme                                                               |                    | 0                  |
|               | Prêts de trésorerie à terme                                                                     | 30 260 511         | 20 454 510         |
|               | Prêts financiers                                                                                | 10 897 628         | 14 214 817         |
|               | Autres comptes débiteurs                                                                        | 3 075 227          | 4 291 773          |
|               | Intérêts courus à recevoir                                                                      | 191 658            | 224 217            |
| <b>Note 5</b> | <b>Comptes à vue et comptes débiteurs de la clientèle</b>                                       | <b>199 014</b>     | <b>187 419</b>     |
|               | Comptes à vue                                                                                   | 199 014            | 187 419            |
|               | Autres comptes à vue de la clientèle                                                            | 0                  | 0                  |
|               | Intérêts courus à recevoir                                                                      | 0                  |                    |
| <b>Note 6</b> | <b>Crédits de trésorerie</b>                                                                    | <b>169 652 519</b> | <b>178 835 179</b> |
|               | Créances commerciales                                                                           | 4 174              | 19 307             |
|               | Autres crédits de trésorerie                                                                    | 169 619 295        | 178 815 872        |
|               | Intérêts courus à recevoir                                                                      | 29 049             |                    |



| Notes          | Intitulés                                                                              | 31/12/24           | 31/12/23           |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Note 7</b>  | <b>Crédits à l'équipement</b>                                                          | <b>12 099 289</b>  | <b>15 377 974</b>  |
|                | Crédits à l'équipement aux entreprises                                                 | 9 560 980          | 13 159 337         |
|                | Crédits à l'équipement aux collectivités locales                                       | 2 538 310          | 2 218 637          |
|                | Autres crédits à l'équipement                                                          | 0                  | 0                  |
|                | Intérêts courus à recevoir                                                             | 0                  |                    |
| <b>Note 8</b>  | <b>Crédits à la consommation</b>                                                       | <b>250 190</b>     | <b>221 446</b>     |
|                | Crédits à la consommation affectés                                                     | 250 190            | 221 446            |
|                | Crédits à la consommation non affectés                                                 | 0                  | 0                  |
| <b>Note 9</b>  | <b>Crédits immobiliers</b>                                                             | <b>33 768 449</b>  | <b>31 163 365</b>  |
|                | Crédits à l'habitat                                                                    | 33 768 449         | 31 163 365         |
|                | Crédits immobiliers aux promoteurs                                                     | 0                  | 0                  |
|                | Intérêts courus à recevoir                                                             | 0                  |                    |
| <b>Note 10</b> | <b>Contrats de location-financement</b>                                                | <b>1 563 590</b>   | <b>2 088 670</b>   |
|                | Contrats de location-financement sur biens mobiliers                                   | 1 563 590          | 2 088 670          |
|                | Intérêts courus à recevoir                                                             |                    |                    |
| <b>Note 11</b> | <b>Valeurs à recevoir (clientèle)</b>                                                  | <b>437 676</b>     | <b>178 405</b>     |
|                | Valeurs à l'encaissement prises à crédit immédiat                                      | 0                  | 0                  |
|                | Valeurs impayées à recevoir ou à imputer                                               | 0                  | 146 442            |
|                | Chambre de compensation                                                                | 437 676            | 31 963             |
| <b>Note 12</b> | <b>Créances dépréciées. Dépréciations (clientèle)</b>                                  | <b>5 493 663</b>   | <b>3 559 216</b>   |
|                | Créances prédouteuses                                                                  | 4 805 342          | 4 549 621          |
|                | Créances douteuses                                                                     | 4 152 247          | 592 928            |
|                | Créances compromises                                                                   | 5 001 912          | 4 277 606          |
|                | Dépréciation des créances (clientèle)                                                  | -8 465 839         | -5 860 938         |
| <b>Note 13</b> | <b>Placements financiers</b>                                                           | <b>228 388 827</b> | <b>246 016 180</b> |
|                | Titres de créance classés en actifs financiers disponibles à la vente                  | 0                  | 0                  |
|                | Dépréciation des titres de créance classés en actifs financiers disponibles à la vente | 0                  | 0                  |
|                | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance non encore dépréciés                      | 226 490 000        | 243 340 000        |
|                | Intérêts courus                                                                        | 1 898 827          | 2 676 180          |



| Notes          | Intitulés                                                                  | 31/12/24          | 31/12/23          |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Note 14</b> | <b>Débiteurs divers</b>                                                    | <b>622 665</b>    | <b>26 465</b>     |
|                | Sommes diverses dues par le personnel                                      | 6 864             | 10 523            |
|                | Comptes clients de prestations non bancaires                               | 606 546           |                   |
|                | Divers autres débiteurs                                                    | 9 255             | 15 943            |
| <b>Note 15</b> | <b>Comptes de régularisation</b>                                           | <b>1 143 640</b>  | <b>5 087 987</b>  |
|                | Produits à recevoir et charges constatées d'avance                         | 1 022 125         | 5 037 720         |
|                | Comptes de liaison entre siège, succursales, et agences au Burundi         | 121 515           | 50 268            |
|                | Intérêts en suspens (s'ils sont décomptés)                                 | 0                 | 0                 |
|                | Autres Comptes de régularisation                                           | 0                 | 0                 |
| <b>Note 16</b> | <b>Valeurs et emplois divers</b>                                           | <b>924 550</b>    | <b>878 976</b>    |
|                | Immobilisations acquises par réalisation de garanties hypothécaires        | 0                 | 0                 |
|                | Stocks de fournitures de bureau et imprimés                                | 924 550           | 878 976           |
|                | Autres valeurs et emplois divers                                           | 0                 | 0                 |
| <b>Note 17</b> | <b>Impôt sur les bénéfices</b>                                             | <b>6 479 905</b>  | <b>3 339 315</b>  |
|                | Impôt courant                                                              | 6 479 905         | 3 339 315         |
| <b>Note 18</b> | <b>Immobilisations incorporelles</b>                                       | <b>964 842</b>    | <b>1 043 271</b>  |
|                | Droit au bail                                                              | 28 720            | 57 326            |
|                | Logiciels informatiques                                                    | 3 065 550         | 2 837 483         |
|                | Immobilisations incorporelles en cours                                     | 0                 | 63 584            |
|                | Frais d'établissement et autres charges à répartir                         | 0                 | 0                 |
|                | Amortissements des logiciels informatiques                                 | -2 100 708        | -1 886 402        |
|                | Amortissements des autres immobilisations incorporelles                    | -28 720           | -28 720           |
| <b>Note 19</b> | <b>Immobilisations corporelles</b>                                         | <b>66 768 074</b> | <b>72 443 613</b> |
|                | Immobilisations corporelles d'exploitation                                 | 95 758 932        | 99 896 047        |
|                | Amortissements des immobilisations corporelles                             | -28 990 858       | -27 452 434       |
| <b>Note 20</b> | <b>Immeubles de placement</b>                                              | <b>12 430 794</b> | <b>14 133 626</b> |
|                | Immeubles de placement                                                     | 16 472 434        | 17 429 870        |
|                | Amortissements des immeubles de placement                                  | -4 041 641        | -3 296 244        |
| <b>Note 21</b> | <b>Titres de participation, de filiales et emplois assimilés</b>           | <b>100 000</b>    | <b>100 000</b>    |
|                | Titres de participation dans des coentreprises                             | 202 250           | 102 250           |
|                | Dépréciation des titres de participation, de filiales et emplois assimilés | -102 250          | -2 250            |

# Bilan Passif

en milliers de BIF

| Notes          | Intitulés                                                                                       | 31/12/24           | 31/12/23           |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Note 22</b> | <b>Banque de la République du Burundi</b>                                                       | <b>0</b>           | <b>0</b>           |
|                | Banque de la République du Burundi - comptes de refinancement                                   | 0                  | 0                  |
|                | Intérêts courus                                                                                 | 0                  | 0                  |
| <b>Note 23</b> | <b>Comptes ordinaires des banques et assimilés</b>                                              | <b>16 248 453</b>  | <b>11 242 928</b>  |
|                | Comptes ordinaires des banques au Burundi                                                       | 0                  | 0                  |
|                | Comptes ordinaires des établissements financiers au Burundi                                     | 196 148            | 318 983            |
|                | Comptes ordinaires des institutions de microfinance au Burundi                                  | 16 051 310         | 10 922 870         |
|                | Comptes ordinaires des banques centrales, des banques et établissements financiers à l'étranger | 996                | 1 075              |
|                | Intérêts courus                                                                                 | 0                  | 0                  |
| <b>Note 24</b> | <b>Valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs</b>                        | <b>2 610 000</b>   | <b>1 510 000</b>   |
|                | Valeurs données en pension à terme                                                              | 0                  | 0                  |
|                | Emprunts de trésorerie à terme                                                                  | 0                  | 0                  |
|                | Emprunts de trésorerie à terme                                                                  | 1 100 000          | 0                  |
|                | Autres comptes créditeurs                                                                       | 1 510 000          | 1 510 000          |
|                | Intérêts courus                                                                                 | 0                  | 0                  |
| <b>Note 25</b> | <b>Comptes à vue et comptes créditeurs de la clientèle</b>                                      | <b>444 901 449</b> | <b>460 748 351</b> |
|                | Comptes à vue                                                                                   | 271 728 971        | 281 500 067        |
|                | Autres comptes à vue de la clientèle                                                            | 1 094 422          | 1 089 220          |
|                | Comptes d'épargne                                                                               | 7 314 495          | 4 502 089          |
|                | Dépôts et comptes à terme                                                                       | 158 841 420        | 167 956 397        |
|                | Dépôts de garantie reçus de la clientèle                                                        | 4 186 078          | 5 047 226          |
|                | Intérêts courus                                                                                 | 1 736 063          | 653 351            |
| <b>Note 26</b> | <b>Valeurs à payer (clientèle)</b>                                                              | <b>5 500 648</b>   | <b>10 201 773</b>  |
|                | Valeurs à payer                                                                                 | 3 579 982          | 8 569 750          |
|                | Chambre de compensation                                                                         | 1 920 666          | 1 632 023          |



| Notes          | Intitulés                                                                    | 31/12/24          | 31/12/23          |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Note 27</b> | <b>Créditeurs divers</b>                                                     | <b>2 033 867</b>  | <b>2 044 396</b>  |
|                | Sommes dues à l'État                                                         | 1 283 226         | 1 889 597         |
|                | Sommes dues aux organismes de prévoyance                                     | 70 626            | 68 833            |
|                | Sommes diverses dues au personnel                                            | 300               | 0                 |
|                | Divers autres Créditeurs                                                     | 679 714           | 85 967            |
| <b>Note 28</b> | <b>Comptes de régularisation</b>                                             | <b>8 866 342</b>  | <b>5 409 126</b>  |
|                | Charges à payer et produits constatés d'avance                               | 8 854 710         | 5 371 981         |
|                | Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Burundi            | 0                 | 0                 |
|                | Autres comptes de régularisation                                             | 11 632            | 37 145            |
| <b>Note 29</b> | <b>Impôt sur les bénéfices</b>                                               | <b>2 348 474</b>  | <b>6 559 043</b>  |
|                | Impôt courant                                                                | 2 348 474         | 6 559 043         |
| <b>Note 30</b> | <b>Provisions pour risque de crédit inscrites au passif</b>                  | <b>3 920 300</b>  | <b>4 179 130</b>  |
|                | Agios réservés                                                               | 1 178 315         | 1 133 827         |
|                | Provisions pour créances saines et à surveiller                              | 2 741 985         | 3 045 302         |
| <b>Note 31</b> | <b>Provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)</b>            | <b>1 657 467</b>  | <b>1 795 398</b>  |
|                | Provisions pour pensions de retraite et autres avantages au personnel        | 1 020 252         | 819 524           |
|                | Provisions pour litiges et autres risques et charges (hors risque de crédit) | 637 215           | 975 874           |
| <b>Note 32</b> | <b>Gains ou pertes latents ou différés</b>                                   | <b>52 433 371</b> | <b>55 459 887</b> |
|                | Écarts de réévaluation des immobilisations                                   | 52 433 371        | 55 459 887        |
| <b>Note 33</b> | <b>Primes liées au capital, réserves</b>                                     | <b>35 304 964</b> | <b>58 315 701</b> |
|                | Réserve légale                                                               | 5 022 080         | 2 048 480         |
|                | Réserves facultatives                                                        | 0                 | 12 257 500        |
|                | Diverses autres réserves                                                     | 28 000 827        | 22 872 172        |
|                | Report à nouveau (créateur ou débiteur en montant négatif)                   | 2 282 056         | 21 137 549        |
| <b>Note 34</b> | <b>Capital</b>                                                               | <b>50 220 800</b> | <b>20 484 800</b> |
|                | Capital                                                                      | 50 220 800        | 20 484 800        |
| <b>Note 35</b> | <b>Résultat net de l'exercice (avec signe négatif en cas de perte)</b>       | <b>15 394 210</b> | <b>17 095 517</b> |
|                | Bénéfice ou perte de l'exercice                                              | 15 394 210        | 17 095 517        |

# Compte de résultat

en milliers de BIF

| Notes          | Intitulés                                                                 | 31/12/24          | 31/12/23          |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Note 36</b> | <b>Produits sur opérations avec les banques et assimilées</b>             | <b>16 579 485</b> | <b>13 751 516</b> |
|                | Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées                 | 1 427 823         | 1 561 376         |
|                | Intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs | 0                 | 16 833            |
|                | Intérêts sur opérations internes                                          | 0                 | 0                 |
|                | Intérêts sur titres de créances émis par les banques et assimilées        | 15 151 662        | 12 173 306        |
| <b>Note 37</b> | <b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>                          | <b>31 848 067</b> | <b>28 990 220</b> |
|                | Intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle                            | 426 149           | 377 672           |
|                | Intérêts sur crédits de trésorerie                                        | 25 856 299        | 22 467 181        |
|                | Intérêts sur crédits à l'équipement                                       | 1 822 319         | 2 307 785         |
|                | Intérêts sur crédits à la consommation                                    | 93 777            | 320 205           |
|                | Intérêts sur crédits immobiliers                                          | 1 571 860         | 900 842           |
|                | Intérêts opérations de location-financement                               | 252 403           | 217 132           |
|                | Intérêts sur autres créances sur la clientèle                             | 93 138            | 105 051           |
|                | Commissions sur engagements de financement et de garantie                 | 1 732 121         | 2 294 352         |
| <b>Note 38</b> | <b>Produits sur opérations sur instruments financiers</b>                 | <b>951 903</b>    | <b>8 336 336</b>  |
|                | Gains sur actifs financiers disponibles à la vente                        | 0                 | 223 264           |
|                | Gains sur opérations de change                                            | 836 061           | 7 285 027         |
|                | Gains sur réévaluation des avoirs et engagements en devises               | 0                 | 0                 |
|                | Commissions sur opérations de change                                      | 115 842           | 828 045           |
| <b>Note 39</b> | <b>Commissions sur prestations de service</b>                             | <b>6 766 339</b>  | <b>6 434 110</b>  |
|                | Commissions sur fonctionnement de compte                                  | 1 369 754         | 1 394 811         |
|                | Commissions sur moyens de paiement                                        | 4 343 374         | 4 408 324         |
|                | Commissions de service sur crédits                                        | 104 925           | 102 274           |
|                | Autres produits sur prestations de services                               | 948 287           | 528 702           |
| <b>Note 40</b> | <b>Produits accessoires à l'activité bancaire</b>                         | <b>6 509 342</b>  | <b>3 695 868</b>  |
|                | Produits des activités autres que des opérations de banque                | 199 288           | 253 149           |
|                | Produits sur immeubles de placement                                       | 5 575 303         | 1 722 786         |
|                | Reprises de provisions pour risques et charges (hors risque de crédit)    | 174 997           | 101 423           |
|                | Divers autres produits accessoires                                        | 559 755           | 1 618 510         |



| Notes          | Intitulés                                                                      | 31/12/24          | 31/12/23          |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Note 41</b> | <b>Gains sur risque de crédit</b>                                              | <b>3 619 315</b>  | <b>2 403 446</b>  |
|                | Reprises de dépréciations des créances                                         | 2 591 200         | 1 054 140         |
|                | Récupérations sur créances amorties                                            | 1 028 115         | 1 349 306         |
|                | Reprises de dépréciations sur base collective                                  | 0                 | 0                 |
| <b>Note 42</b> | <b>Gains sur actifs immobilisés</b>                                            | <b>0</b>          | <b>3 850 494</b>  |
|                | Plus-values de cession sur titres de participation et de filiales              | 0                 | 3 849 271         |
|                | Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles        | 0                 | 1 223             |
| <b>Note 43</b> | <b>Charges sur opérations avec les banques et assimilées</b>                   | <b>326 609</b>    | <b>91 518</b>     |
|                | Intérêts sur comptes ordinaires des banques et assimilées                      | 0                 | 21 302            |
|                | Intérêts sur valeurs données en pension, emprunts et autres comptes créditeurs | 326 609           | 70 216            |
| <b>Note 44</b> | <b>Charges sur opérations avec la clientèle</b>                                | <b>9 949 810</b>  | <b>8 435 618</b>  |
|                | Intérêts sur comptes créditeurs de la clientèle                                | 1 813 423         | 1 768 496         |
|                | Intérêts sur comptes d'épargne                                                 | 364 716           | 209 626           |
|                | Intérêts sur dépôts à terme                                                    | 7 710 919         | 6 364 983         |
|                | Autres charges sur opérations avec la clientèle                                | 60 752            | 92 513            |
| <b>Note 45</b> | <b>Charges sur opérations sur instruments financiers</b>                       | <b>379 102</b>    | <b>1 370 356</b>  |
|                | Pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat               | 20 253            | 73 878            |
|                | Pertes sur opérations de change                                                | 358 849           | 1 296 478         |
| <b>Note 46</b> | <b>Commissions sur prestations de service</b>                                  | <b>3 809 276</b>  | <b>2 554 470</b>  |
|                | Charges sur moyens de paiement                                                 | 3 724 260         | 2 551 771         |
|                | Autres charges sur prestations de service                                      | 85 016            | 2 699             |
| <b>Note 47</b> | <b>Charges accessoires à l'activité bancaire</b>                               | <b>170 955</b>    | <b>105 974</b>    |
|                | Charges sur valeurs et emplois divers                                          | 0                 | 0                 |
|                | Diverses autres charges accessoires                                            | 170 955           | 105 974           |
| <b>Note 48</b> | <b>Charges générales d'exploitation</b>                                        | <b>28 012 257</b> | <b>27 420 853</b> |
|                | Salaires et appointements                                                      | 2 382 962         | 1 484 311         |
|                | Primes et gratifications                                                       | 2 765 227         | 2 708 182         |
|                | Autres rémunérations                                                           | 1 938 394         | 1 454 619         |
|                | Charges d'assurance sociales                                                   | 153 153           | 169 372           |
|                | Charges de retraites                                                           | 854 776           | 525 870           |
|                | Charges de formation                                                           | 348 311           | 89 429            |



| Notes          | Intitulés                                                                              | 31/12/24         | 31/12/23         |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                | Dotations aux provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel | 832 567          | 764 078          |
|                | Autres charges de personnel                                                            | 4 243 608        | 4 199 913        |
|                | Impôts et taxes                                                                        | 3 773 426        | 3 780 686        |
|                | Charges liées aux locaux                                                               | 665 964          | 617 321          |
|                | Honoraires et prestations externes                                                     | 1 468 423        | 1 243 905        |
|                | Autres charges externes                                                                | 135 094          | 80 911           |
|                | Autres charges d'exploitation                                                          | 4 531 866        | 6 022 789        |
|                | Dotations aux amortissements des immobilisations                                       | 3 918 487        | 4 279 466        |
| <b>Note 49</b> | <b>Pertes sur risque de crédit</b>                                                     | <b>6 153 578</b> | <b>3 751 380</b> |
|                | Dotations pour dépréciations des créances                                              | 6 153 578        | 3 741 215        |
|                | Pertes sur créances irrécupérables                                                     | 0                | 10 164           |
|                | Dotations pour dépréciations sur base collective                                       | 0                | 0                |
|                | Dotations aux provisions pour créances saines et à surveiller                          | 0                | 0                |
| <b>Note 50</b> | <b>Impôts sur les bénéfices</b>                                                        | <b>1 978 654</b> | <b>6 636 303</b> |

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de BIF

|                                                              | Capital    | Réserves<br>liées<br>au capital | Titres<br>autodétenus | Réserves<br>consolidées | Report<br>à nouveau | Résultats<br>latents<br>ou différés | Résultat<br>net part<br>du groupe | Total part<br>Groupe | Minoritaires | Total       |
|--------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------|-------------|
|                                                              | 1          | 2                               | 3                     | 4                       | 5                   | 6                                   | 7                                 | 8                    | 9            | 10          |
| Capitaux propres clôture 31/12/2022                          | 20 484 800 | 0                               | 0                     | 34 022 935              | 17 450 421          | 56 050 969                          | 10 517 393                        | 0                    | 0            | 138 526 518 |
| Changement de méthodes<br>comptables ou correction d'erreurs |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Capitaux propres<br>d'ouverture 2023 retraités               | 20 484 800 | 0                               | 0                     | 34 022 935              | 17 450 421          | 56 050 969                          | 10 517 393                        | 0                    | 0            | 138 526 518 |
| Affectation du résultat 2022                                 |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Dividendes versés                                            |            |                                 |                       |                         |                     |                                     | -3 675 047                        |                      |              | -3 675 047  |
| Augmentation de capital                                      |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Affectation aux réserves                                     |            |                                 |                       | 3 155 218               | 3 687 128           |                                     | -6 842 346                        |                      |              | 0           |
| Autres variations (à détailler)                              |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Résultat net de l'exercice                                   |            |                                 |                       |                         |                     |                                     | 17 095 517                        |                      |              | 17 095 517  |
| Autres éléments du résultat global                           |            |                                 |                       |                         |                     | -591 082                            |                                   |                      |              | -591 082    |
| Gains ou pertes latents sur<br>actifs disponibles à la vente |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Écarts de réévaluation<br>des immobilisations                |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Autres (à détailler)                                         |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Capitaux propres clôture 31/12/2023                          | 20 484 800 | 0                               | 0                     | 37 178 153              | 21 137 549          | 55 459 887                          | 17 095 517                        | 0                    | 0            | 151 355 906 |
| Changement de méthodes<br>comptables ou correction d'erreurs |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Capitaux propres<br>d'ouverture 2024 retraités               | 20 484 800 | 0                               | 0                     | 37 178 153              | 21 137 549          | 55 459 887                          | 17 095 517                        | 0                    | 0            | 151 355 906 |
| Affectation du résultat 2023                                 |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Dividendes versés                                            |            |                                 |                       |                         |                     |                                     | -10 370 254                       |                      |              | -10 370 254 |
| Augmentation de capital                                      | 29 736 000 |                                 |                       | -32 709 600             |                     |                                     |                                   |                      |              | -2 973 600  |
| Affectation aux réserves                                     |            |                                 |                       | 28 554 355              | -18 855 493         |                                     | -6 725 263                        |                      |              | 2 973 600   |
| Autres variations (à détailler)                              |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Résultat net de l'exercice                                   |            |                                 |                       |                         |                     |                                     | 15 394 210                        |                      |              | 15 394 210  |
| Autres éléments du résultat global                           |            |                                 |                       |                         |                     | -3 026 517                          |                                   |                      |              | -3 026 517  |
| Gains ou pertes latents sur<br>actifs disponibles à la vente |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Écarts de réévaluation<br>des immobilisations                |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Autres (à détailler)                                         |            |                                 |                       |                         |                     |                                     |                                   |                      |              | 0           |
| Capitaux propres clôture 31/12/2024                          | 50 220 800 | 0                               | 0                     | 33 022 908              | 2 282 056           | 52 433 371                          | 15 394 210                        | 0                    | 0            | 153 353 345 |

# ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de BIF

| Notes                                                                                                    | 31/12/24           | 31/12/23           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Résultat avant impôts</b>                                                                             | <b>17 372 864</b>  | <b>23 739 530</b>  |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corp. et incorporelles      | 3 918 487          | 4 262 707          |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions                                                     | 2 534 263          | 1 347 933          |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence                                            | 0                  | 0                  |
| Perte nette/gain net des activités d'investissement                                                      | 0                  | 0                  |
| (Produits)/charges des activités de financement                                                          | 0                  | 0                  |
| Autres mouvements                                                                                        | 0                  | 0                  |
| <b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant Impôts et des autres ajustements</b>        | <b>6 452 749</b>   | <b>5 610 641</b>   |
| Flux liés aux opérations avec les banques et assimilées                                                  | 6 105 525          | 700 362            |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle                                                               | -14 935 006        | -47 357 015        |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                               | 17 627 353         | 10 912 133         |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                           | -998 658           | 3 049 115          |
| - Impôts versés                                                                                          | -1 978 654         | -6 641 373         |
| <b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>     | <b>5 820 560</b>   | <b>-39 336 778</b> |
| <b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>                             | <b>29 646 173</b>  | <b>-9 986 607</b>  |
| Flux liés aux actifs financiers et aux participation                                                     | 0                  | 0                  |
| Flux liés aux immeubles de placement                                                                     | -1 323 684         | -315 998           |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles                                               | 1 835 483          | -3 727 195         |
| <b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>                              | <b>511 799</b>     | <b>-4 043 193</b>  |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires                                           | -10 370 254        | -3 675 047         |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement                                    | 0                  | 0                  |
| <b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>                                | <b>-10 370 254</b> | <b>-3 675 047</b>  |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)               |                    |                    |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b> | <b>19 787 717</b>  | <b>-17 704 847</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>                                             | <b>80 364 941</b>  | <b>98 069 788</b>  |
| Caisse, banques centrales (actif et passif)                                                              | 32 193 000         | 55 338 370         |
| Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des banques et assimilées (actif et passif)                       | 48 171 940         | 42 731 417         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>                                              | <b>100 152 658</b> | <b>80 364 941</b>  |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)                                                         | 48 702 250         | 32 193 000         |
| Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des banques et assimilées (actif et passif)                       | 51 450 409         | 48 171 940         |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>                                                                  | <b>19 787 717</b>  | <b>-17 704 847</b> |



RAPPORTS  
ET PV

# LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

Conformément à l'article 78 de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi, nous avons l'honneur de présenter à l'assemblée générale des actionnaires de l'Interbank Burundi « IBB » le rapport sur sa situation financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Ce rapport exprime notamment notre opinion sur les méthodes et les modalités d'établissement du bilan, du compte de résultat et des soldes caractéristiques de gestion. Le rapport fait ressortir également les éléments marquants constatés, ainsi que la certification des états financiers.

Nous avons audité les états financiers et avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons jugées nécessaires pour notre audit.

## Responsabilités respectives du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

La direction de l'IBB, sous la supervision du conseil d'administration, est responsable de la préparation des états financiers qui donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'IBB et des résultats de ses activités.

Il est de la responsabilité du commissaire aux comptes d'exprimer, à partir de son audit, une opinion indépendante sur ces états financiers et de la communiquer aux actionnaires de la banque.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en nous basant sur les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes exigent que nous planifions et entretenions notre audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit comprend un examen, au moyen de tests, des justificatifs relatifs aux montants et aux informations contenus dans les états financiers. Il comprend également une appréciation quant aux principes comptables et aux estimations significatives effectuées par le conseil d'administration, ainsi que l'évaluation de la régularité globale de la présentation des états financiers.

Nous sommes indépendants de l'Interbank Burundi conformément au code de déontologie des professionnels comptables de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants - Conseil des normes internationales de déontologie comptable), ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burundi, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent.

Selon ces règles et le code de l'IESBA, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de l'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers dont le total du bilan est de BIF (milliers) 641 440 344, avec un résultat positif (bénéfice net) de BIF (milliers) 15 394 210, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Interbank Burundi « IBB » au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière pour la période close à cette date, conformément au plan comptable édicté par la Banque de la République du Burundi (BRB) et à la loi n°1/017 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires au Burundi.

Bujumbura, 14 mars 2025

---

**Le commissaire aux  
comptes de l'IBB  
GN & ASSOCIATES SPRL**

Représenté par Éric Nizigiyimana, Associé

# LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 14 mars 2025

Convoquée par courrier daté du 27 février 2025, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a débuté à 16 heures 58' dans les bâtiments de la banque situés au Boulevard de l'Uprona, sous la présidence de Monsieur Gaspard Sindayigaya, Président du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président du Conseil d'Administration a proposé que l'on procède à la composition du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit l'Administrateur Directeur Général, Monsieur Éric Jonckheere, comme secrétaire du Bureau et Messieurs Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto comme scrutateurs.

Monsieur Bonaventure Nicimpaye, Vice-Président du Bureau du Conseil d'Administration, Madame Chantal Kanyange, Monsieur Mathias Sinamenye, Monsieur Salvator Toyi, Monsieur Callixte Mutabazi, Monsieur Paul Berger Et Monsieur Réginald Thibaut De Maisieres, administrateurs présents, complètent le Bureau.

Les scrutateurs établissent que sont présents et représentés les Actionnaires détenant ensemble 2 917 actions sur 3 304 actions, soit 88,29% du capital social de la banque.

En conséquence, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Message du Président du Conseil d'Administration aux actionnaires;**
2. **Message du Président du Comité de Direction aux actionnaires;**
3. **Rapport du Conseil d'Administration aux actionnaires;**
4. **Rapport du Commissaire aux comptes aux Actionnaires;**
5. **Approbation du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2024;**
6. **Proposition d'affectation du résultat;**
7. **Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;**
8. **Nominations statutaires.**

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions ci-après ont été prises :

**Résolution N°1 :**  
**Approbation du rapport du conseil d'administration**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des messages du Président du Conseil d'Administration et du Président du Comité de Direction, et du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve à l'unanimité le rapport du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article 53 des statuts.

**Résolution N°2 :**  
**Approbation du rapport du commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ce rapport à l'unanimité en application de l'article 53 des statuts.

**Résolution N°3 :**  
**Approbation des comptes de l'exercice 2024**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité le bilan et le compte de résultat de la banque pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2024 en application de l'article 53 des statuts.

**Résolution N°4 :**  
**Approbation de l'affectation du résultat au 31 décembre 2024**

Le résultat à affecter s'établissant à BIF 17 672 616 000 après incorporation du report à nouveau corrigé de l'exercice antérieur et en application des dispositions des articles 53 et 68 des statuts, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de le répartir comme suit :

| En BIF                                   |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| 1. Réserves destinées à l'investissement | 4 618 263 000         |
| 2. Dividendes                            | 9 702 098 824         |
| 3. Tantièmes                             | 1 425 455 609         |
| 4. Prime de bilan                        | 1 333 934 903         |
| 5. Report à nouveau                      | 592 863 664           |
| <b>Total</b>                             | <b>17 672 616 000</b> |

En application de l'article 69 des statuts, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement des dividendes le 17 mars 2025.

**Résolution N°5 : Quitus aux membres du conseil d'administration**

En application de l'article 53 des statuts, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

**Résolution N°6 : Quitus au commissaire aux comptes**

En application de l'article 53 des statuts, l'Assemblée Générale donne quitus au Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de l'exercice 2024.

### Résolution N°7 :

#### Nomination de l'administrateur directeur général

En application des dispositions des articles 20 et 53 des statuts de la banque et après examen de la proposition soumise par le Conseil d'Administration et des motivations y afférentes, l'Assemblée Générale nomme Madame Nadia Uwaliraye Uwineza en qualité d'Administrateur Directeur Général pour une durée de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028. Le mandat de Madame Nadia Uwaliraye Uwineza ne prend effet qu'à dater de son agrément par la Banque de la République du Burundi.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour l'agrément et l'entrée en fonction effective de la nouvelle Administrateur Directeur Général et donne mandat au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne désignée pour accomplir les formalités requises en lien avec cette nomination.

### Résolution N°8 :

#### Nomination de deux administrateurs indépendants

En application des dispositions des articles 20 et 53 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, nomme :

- Monsieur Georges Hanin en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028. Le mandat de Monsieur Georges Hanin ne prend effet qu'à dater de son agrément par la Banque de la République du Burundi.
- Monsieur Philippe Van Oosterzee en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2029 statuant sur les comptes de l'exercice 2028. Le mandat de Monsieur Philippe Van Oosterzee ne prend effet qu'à dater de son agrément par la Banque de la République du Burundi.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et/ou à l'Administrateur Directeur Général pour accomplir les formalités nécessaires pour l'agrément et l'enregistrement de ces nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures 07'.

Fait à Bujumbura, le 22 mars 2024,

Le secrétaire du Bureau du Conseil d'administration  
**Eric Jonckheere**

Les scrutateurs

**Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto**

Le Vice-Président du Bureau du Conseil d'administration  
**Bonaventure Nicimpaye**

Le Président du Bureau du Conseil d'Administration  
**Gaspard Sindayigaya**

# LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

Convoquée par courrier daté du 5 mars 2024, la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a débuté à 18h47 dans les bâtiments de la Banque situés au Boulevard de l'Uprona, sous la Présidence de Monsieur Gaspard SINDAYIGAYA, Président du Conseil d'Administration de la Banque.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président du Conseil d'Administration a proposé que l'on procède à la composition du Bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit l'Administrateur Directeur Général, Monsieur Éric JONCKHEERE, comme secrétaire du Bureau et Messieurs Bernard NGENDAKUBWAYO et Serge MUHETO comme scrutateurs.

Monsieur Bonaventure NICIMPAYE, Vice-Président du Bureau du Conseil d'Administration, Monsieur Georges COUCOULIS, Monsieur Mathias SINAMENYE, Monsieur Salvator TOYI et Monsieur Callixte MUTABAZI, Administrateurs présents, complètent le Bureau.

Les scrutateurs établissent que sont présents et représentés les actionnaires détenant ensemble 2 822 actions sur 3 304 actions, soit 85,41% du capital social de la Banque.

Le Président rappelle que lorsque l'augmentation du capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce qui est le cas de l'augmentation du capital à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires c'est-à-dire présence d'au moins la moitié des actions ayant droit de vote et décision à la majorité des voix exprimées.

En conséquence, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer sur le point inscrit à l'ordre du jour à savoir :

**« Augmentation du capital social de la banque pour nous conformer à la circulaire n°01/2023 du 28/11/2023 relative au capital minimum obligatoire des Établissements de Crédit édictée par la Banque Centrale »**

À l'issue des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les résolutions ci-après ont été prises.

### Résolution n°1

En application des articles 7 et 9 des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve l'augmentation du capital social de la banque d'un montant nominal de BIF 29 736 000 000 par incorporation des réserves facultatives pour le porter à BIF 50 220 800 000 afin de se conformer à la circulaire BRB n°01/2023 portant révision de la circulaire n°001/2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit.

### Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve l'imputation sur les réserves facultatives d'un montant de BIF 2 973 600 000 nécessaire à la dotation de la réserve légale afin de porter cette dernière au dixième du nouveau capital résultant de la réalisation de l'augmentation de capital social, conformément à l'article 68 des statuts de la banque.

### Résolution n°3

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale approuve la modification de l'article 5 des statuts de la banque afin de refléter le nouveau capital social.

### L'article 5 des statuts

« Le capital social est fixé à FBU 20 484 800 000 (Vingt Milliards Quatre Cent Quatre-Vingt Quatre Millions Huit Cent Mille francs Burundi) représenté par 3 304 actions nominatives d'une valeur nominale de 6 200 000 francs Burundi chacune.

Il est intégralement libéré.

Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport. »

### est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à BIF 50 220 800 000 (Cinquante Milliards, Deux Cent Vingt Millions, Huit Cent Mille francs Burundi), représenté par 3 304 actions nominatives d'une valeur nominale de 15 200 000 francs Burundi chacune. Il est intégralement libéré.

Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport. »

### Résolution n°4

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et à l'Administrateur Directeur Général pour passer et signer l'acte notarié devant Notaire lors de l'authentification des statuts harmonisés avec la circulaire BRB n°01/2023 portant révision de la circulaire n°001/2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 19h08.

Fait à Bujumbura, le 22 mars 2024,

Le secrétaire du Bureau du Conseil d'administration  
**Eric Jonckheere**

Les scrutateurs  
**Bernard Ngendakubwayo et Serge Muheto**

Le Vice-Président du Bureau du Conseil d'administration  
**Bonaventure Nicimpaye**

Le Président du Bureau du Conseil d'Administration  
**Gaspard Sindayigaya**

# LE RAPPORT SUR LA CONFORMITÉ AVEC LES INSTRUCTIONS DE LA BRB

Le respect des directives de la Banque Centrale (BRB – Banque de la République du Burundi).

**Circulaire n°1:** La directive contenue dans la circulaire n°01/2023 est relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédit édictée en vertu de la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires.

Au 31/12/2024, Interbank Burundi SA a un capital social libéré de BIF 50 220 800 000.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°02/2018** relative aux fonds propres des banques et des établissements financiers

Cette circulaire est relative au mode de calcul des fonds propres et à leur déclaration mensuelle.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°03/2018** relative au ratio de solvabilité des banques et établissements financiers

Les banques et établissements financiers sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité de base du noyau dur de 11%, un ratio de solvabilité de base minimum de 12,5% et un ratio de solvabilité de base global de 14,5%. Elles sont également tenues de respecter un ratio de levier minimum de 5%.

Au 31/12/2024, le ratio de solvabilité de base du noyau dur était de 16,7% (excédent de 5,7%), le ratio de solvabilité de base de l'IBB était de 24% (excédent de 11,5%) et le ratio de solvabilité de base global était de 28,1%, soit un excédent de 13,6%. Le ratio de levier était de 13,7%, soit un excédent de 8,7%.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°4/2018** relative au coefficient de liquidité des banques

Les banques sont tenues de respecter en permanence un ratio de liquidité à court terme au moins égale à 100% entre d'une part, l'encours d'actifs liquides de haute qualité (ALHQ), qu'elles détiennent et, d'autre part, le total des sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Le ratio de liquidité au 31 décembre 2024 en BIF était de 176,62% (excédent de 76,62%) et le ratio de liquidité en devises était de 132,23%, donc un excédent de 32,23%.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°05/2018 relative au rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés des banques et des établissements financiers**

Les établissements de crédit sont tenus de respecter un rapport au moins égal à 60% entre les ressources stables et les emplois immobilisés.

Cette directive est respectée. En effet, au 31/12/2024, le rapport entre les ressources stables et les emplois immobilisés de l'IBB était de 94% (soit un excédent de 34%).

---

**Circulaire n°06/2018 relative à la division des risques des banques et des établissements financiers**

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence :

- la limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques encourus sur le personnel de l'établissement et les fonds propres de base;

- la limite de 25% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encourus par l'établissement de crédit sur une contrepartie individuelle et les fonds propres de base;

- la limite de 25% du rapport entre le montant total des risques encourus par l'établissement de crédit sur l'ensemble des personnes apparentées et les fonds propres de base;

- la limite de 5% du rapport entre le montant de l'ensemble des risques de crédit encourus par l'établissement de crédit sur une personne apparentée et les fonds propres de base;

- la limite de 800% du rapport entre le montant total des grands risques tels que définis à l'article 2 de la présente circulaire et les fonds propres de base.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°07/2018 relative au système de Contrôle Interne des banques et établissements financiers**

Celle-ci exige notamment à toute banque et établissement financier de se doter d'un système de contrôle interne et d'un service d'audit interne et d'avoir une charte d'audit.

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°09/2018 relative à la prise et la détention de participations des banques et établissements financiers**

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°10/2018 relative aux conditions d'implantation des agences et guichets des banques et établissements financiers.**

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°11/2018 relative aux activités non bancaires des banques et établissements financiers**

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°12 /2018** relative à la classification des risques et à la constitution des provisions des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°14/2006** relative à la consolidation des comptes des banques et établissements financiers

Cette directive ne concerne pas l'IBB.

---

**Circulaire n°15/2018** relative à l'agrément des dirigeants et des administrateurs des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°16 /2018** relative à l'agrément des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°17/2018** relative à l'interdiction au crédit et au change des clients défaillants auprès du secteur financier

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°18/2018** relative à la position de change des banques

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°20/2018** relative à l'agrément des banques et établissements financiers

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°21/2018** relative à la gouvernance d'entreprise

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°22/2013** relative à la transparence sur les conditions appliquées par les banques et établissements financiers à leurs opérations avec la clientèle

Cette directive est respectée. Dans toutes les agences et guichets, l'IBB a affiché les conditions appliquées à leurs opérations avec la clientèle.

---

**Circulaire n°23/2018** relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit

Cette directive est respectée.

---

**Circulaire n°24/2019** relative à la publication des informations financières par les établissements de crédit

Cette directive est respectée. En effet, les ratios prudentiels sont trimestriellement publiés au Bulletin Officiel du Burundi (BOB), au journal le Renouveau du Burundi.

---

**Règlement n°001/2019** relatif à la protection des consommateurs des produits et services financiers

Cette directive est respectée.

---



# LES RÉSEAUX : AGENCES, GUICHETS, GAB ET CORRESPONDANTS ÉTRANGERS



# 41 AGENCES

## Les agences et guichets à Bujumbura

À Bujumbura, l'Interbank Burundi dispose de 15 agences et 7 guichets bancaires de plein exercice, soit 21 sites d'exploitation :

### → Agence Siège

15 Avenue de l'Industrie  
BP 2970 Bujumbura  
+257 22 26 96 66



### → Agence IBB M+

4 Avenue de la RDC



### → Agence Asiatique

Immeuble Interbank  
Avenue Nyanza Lac

### → Agence Boulevard de l'Uprona

6 Boulevard de l'Uprona

### → Agence Bujumbura City Market

17 Avenue de l'OUA

### → Agence Buyenzi

20<sup>e</sup> avenue, Buyenzi n°1

### → Agence Bwiza

6<sup>e</sup> avenue, Bwiza 42

### → Agence Jabe

31 Avenue de la Jeunesse



**Centre d'appel (numéro gratuit) : 418**

### → Agence Kamenge

1<sup>ère</sup> avenue, Kamenge

### → Agence Kanyosha

156 Boulevard Mwezi Gisabo

### → Agence Marché Central

14 Avenue de la Croix Rouge

### → Agence Marché Cotebu

Avenue de l'OUA

### → Agence Mission

27B Avenue de la Mission

### → Agence Mutakura

Boulevard du 3 Septembre

### → Agence Place de l'Indépedance

8 Avenue du Commerce

### → Agence Port de Bujumbura

Avenue de la Tanzanie

### → Guichet Brussels Airlines

19 Avenue de l'Industrie

### → Guichet OBR (Emmaüs)

Boulevard Mwambutsa

### → Guichet Rwandair

14 Chaussée Prince Louis  
Rwagasore

### → Guichet Unicef

Immeuble Ultimate Tower  
Rue Pierre Ngendandumwe

### → Guichet OIM

Avenue du large



## Les agences à l'intérieur du pays

À l'intérieur du pays, le réseau de distribution comprend 17 agences.

### RÉGION NORD-NORD-EST

- Agence Ngozi  
Kigwayi, RN6 n°24
- Agence Masanganzira  
Ngozi, Kiremba, RN6
- Agence Kirundo  
RN14 n°36 Kirundo
- Agence Muyinga  
Muyinga
- Agence Kobero  
Butihinda, zone  
Butarugera, RN6
- Agence Kayanza  
Kayanza Centre

### RÉGION CENTRE

- Agence Gitega  
Gitega Centre
- Agence Karusi  
Buhinyuza,  
Nyamugari, n°A29
- Agence Mutoyi  
Bugendana zone  
Mutoyi Centre

### RÉGION NORD-EST

- Agence Cankuzo  
Cankuzo RN19

### RÉGION SUD-SUD-OUEST

- Agence Makamba  
Marché Central RN11
- Agence Mabanda  
Mabanda EAC
- Agence Kayogoro  
Zone Butare, RN7
- Agence Nyanza-Lac  
Kabondo, RN3
- Agence Rumonge  
Rumonge Centre

### RÉGION NORD DE BUJUMBURA

- Agence Bubanza

### RÉGION OUEST

- Agence Rugombo  
Mpambara 1, RN5
- Agence Mabayi  
RN10

# Les guichets automatiques

28 GAB complètent le réseau des agences et guichets :

## 18 GAB À BUJUMBURA

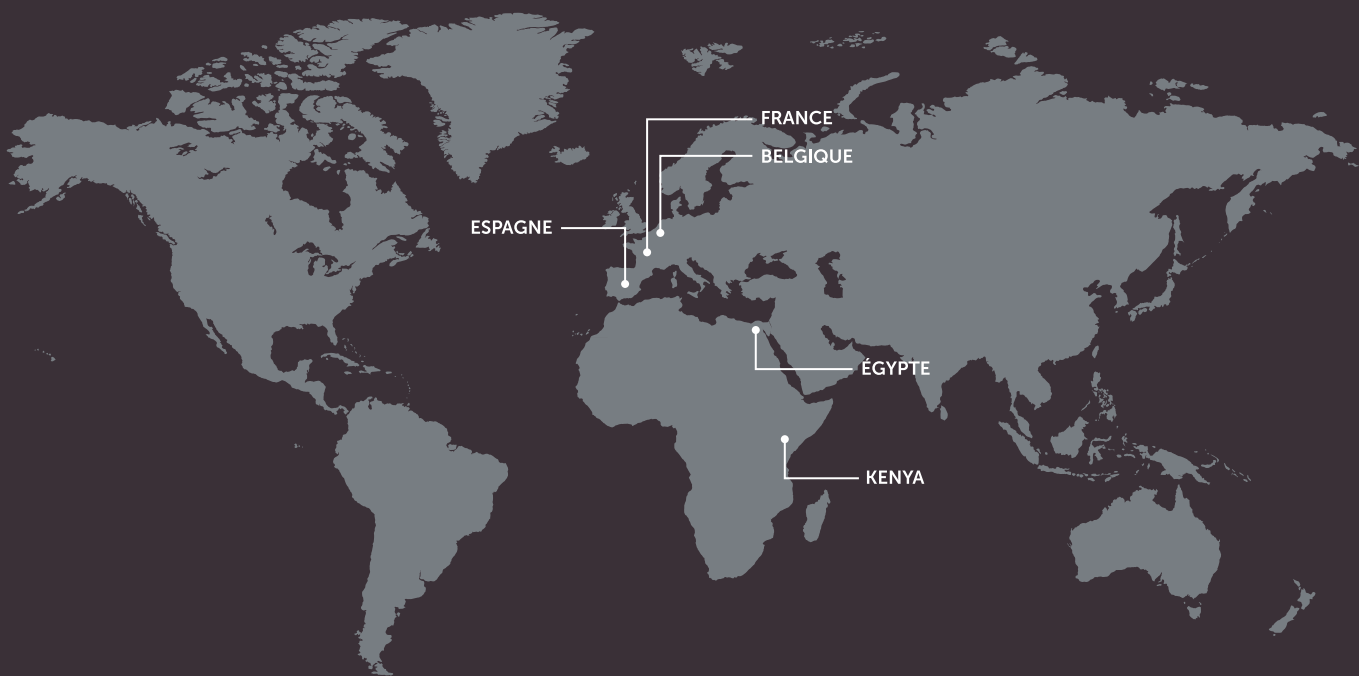
- **Agence Centrale au Siège**  
15 Rue de l'Industrie  
(au centre de la ville)
- **Agence Place de l'Indépendance**  
8 Avenue du Commerce
- **Agence Marché central**  
14 Avenue de la Croix Rouge
- **Agence Buyenzi**  
20<sup>ème</sup> avenue n°1
- **Agence Jabe**  
31 Avenue de la Jeunesse
- **Boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre**  
au sein de l'entreprise Brarudi
- **Agence du Boulevard de l'Uprona**  
6 Boulevard de l'Uprona (3 GAB)
- **Agence Kamenge**  
1<sup>ère</sup> avenue, Kamenge
- **Agence Mutakura**  
Chaussée du 3 septembre
- **Agence Bwiza**  
6<sup>ème</sup> Bwiza n°42  
/ Chaussée du Peuple Murundi
- **Agence Kanyosha**  
156 Boulevard Mwezi Gisabo
- **Roca Golf**  
Avenue de la Tanzanie
- **Kinindo**  
Boulevard Mwezi Gisabo
- **Kigobe**  
Avenue des États-Unis
- **Village Hôtel**  
7 Avenue Bururi, Rohero 1
- **Building IBB**  
Quartier Asiatique

## 10 GAB À L'INTÉRIEUR DU PAYS

- **Agence Ngozi**  
Kigwati, RN6 n°24
- **Agence Muyinga**  
Muyinga, centre commercial
- **Agence Kayanza**  
Kayanza Centre
- **Agence Gitega**  
Gitega Centre
- **Agence Ruyigi**  
Sanzu G142
- **Agence Rugombo**  
centre commercial
- **Agence Mabanda**  
Mabanda, centre commercial
- **Agence Rumonge**  
Rumonge, centre commercial
- **Agence Kobero**  
Kobero, poste frontière
- **Agence Makamba**  
Makamba, centre commercial

# Les banques correspondantes

|                                                |                     |                        |
|------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Banque of Africa Europe S.A.U                  | Madrid, Espagne     | Code Swift : BMCEESMM  |
| BRED Banque Populaire                          | Paris, France       | Code Swift : BREDFRPP  |
| ING Belgium NV/SA                              | Bruxelles, Belgique | Code Swift : BBRUBEBB  |
| Kenya Commercial Bank LTD                      | Nairobi, Kenya      | Code Swift : KCBLKENX  |
| Banque Africaine d'import-export (Afreximbank) | Cairo, Egypte       | Code Swift : AFXMEGCA  |
| BOA France                                     | Paris, France       | Code Swift : AFRIFRPPP |





Interbank Burundi

# MIEUX  
QU'UNE  
BANQUE

[www.interbankbdi.bi](http://www.interbankbdi.bi)

15 Avenue de l'Industrie - 2970 Bujumbura

Centre d'appel : 418



---

**COLOPHON** Éditeur responsable : Direction générale d'Interbank Burundi SA | **Rédaction** : Marc-Frédéric Everaert sur base d'informations et de textes fournis par les membres de la direction et les cadres d'Interbank Burundi SA | **Design et production** : MCM srl – [info@mcm.brussels](mailto:info@mcm.brussels) | **Photos** : Interbank Burundi SA et Freepik (cover, p.xxx) | © octobre 2025